

**Troisième table ronde**

***La Francophonie,  
atout ou handicap économique***

**Présidents**

**Monsieur Gérard Ngo**  
*Avocat au Barreau de Paris*

**Monsieur Michel Saillard**  
*Inspecteur général de Gaz de France*

**Rapporteur**

**Monsieur Pierre Guidoni**  
*Ancien Ambassadeur de France*



## La Francophonie, atout ou handicap économique

L'aspect que je voudrais traiter devant vous aujourd'hui constitue une approche moderne de la Francophonie. C'est celle de son rapport avec le monde des affaires.

La langue française est ce qui unit les francophones. Elle les unit dans leur diversité géographique, culturelle, religieuse et philosophique. Mais, cet aspect fondamental ne doit pas être séparé de l'activité des hommes, de leurs moyens d'existence, d'échange et de l'évolution contemporaine des relations économiques.

Je sais qu'on a, dans la culture française, toujours des hésitations à parler d'économie et de commerce. Je crois que c'est un tort. En effet, si la Francophonie ne s'étend pas à l'activité économique, la Francophonie mourra et le français deviendra alors une langue morte dont on admirera la valeur littéraire sans l'utiliser dans les échanges entre les hommes. Il faut donc ajouter à l'édifice déjà construit, une vision moderne de la Francophonie. Il est donc important de démontrer que la Francophonie peut être également un bon investissement économique pour les Vietnamiens et pour les Français.

En tant que praticien du droit des affaires, il me semble que la Francophonie ne pèse pas encore d'un poids suffisant dans la vie économique du Vietnam.

Dès 1945, et jusqu'à une période relativement récente, la situation de la Francophonie n'a cessé de se dégrader au Vietnam en général, et dans le monde des affaires en particulier, en raison des tourmentes qu'a traversées ce pays qui ont relégué l'économie au second plan et de ses options économiques tournées essentiellement vers l'URSS et les pays de l'Europe de l'Est, ce qui a conduit à l'essor du russe.

La politique d'ouverture préconisée à partir de 1986/1987, qui s'est concrétisée par un code des investissements qui est le plus libéral des pays socialistes, a permis le retour des investissements en provenance des pays à économie de marché dont la France, la Suisse, le Canada, la Belgique et autres nations de langue française. Toutefois, le poids de la Francophonie dans le monde des affaires demeure encore limité ; il est en réalité proportionnel au poids des entreprises francophones au Vietnam.

Or, si on se réfère à la liste des dix premiers partenaires économiques du Vietnam, à savoir, Taïwan, Hong Kong, Singapour, la Corée, le Japon, la France, l'Australie, la Hollande, la Grande Bretagne et la Malaisie, force est de constater qu'à part la France, tous les autres pays utilisent l'anglais comme langue des affaires. L'environnement juridique et réglementaire laisse peu de place au français puisque des textes aussi fondamentaux que la Loi sur les investissements, sur la fiscalité, le droit de la terre, de la faillite s'ils font l'objet d'une traduction officielle en anglais n'ont pas encore leur équivalent en français.

L'essentiel de la presse économique est actuellement en langue anglaise.

Parmi les experts du Comité d'État à la Coopération et à l'Investissement comme ceux des grands ministères, dont l'avis est nécessaire pour obtenir une autorisation d'investissements, peu nombreux sont ceux qui parlent notre langue.

Les entreprises francophones elles-mêmes n'ont pas encore conscience de la nécessité d'imposer le français comme langue de travail.

Il est vrai que ces entreprises ne sont plus à proprement parler des entreprises françaises mais de véritables multinationales. Toutefois, pourquoi ne pas négocier et rédiger les contrats en français lorsque notre partenaire vietnamien maîtrise notre langue ?

Il est à craindre que la situation ne devienne irrémédiablement compromise pour la communauté francophone des affaires si, demain, le Vietnam opte pour l'application uniforme du plan comptable anglo-saxon, l'adoption de concepts juridiques plus spécifiquement anglo-saxons (le "trust" ou les contrats "BOT") ou encore pour une organisation judiciaire de type anglo-saxon.

Ce constat, même s'il n'est guère brillant, ne doit pas remettre en cause notre conviction qu'il existe un avenir certain pour un développement de la Francophonie au Vietnam par le biais des relations commerciales. D'une part parce que c'est l'intérêt du Vietnam et d'autre part, parce que c'est l'intérêt de l'ensemble de la communauté francophone des affaires et enfin, parce qu'il existe des moyens à mettre en œuvre, qui j'en suis convaincu, emporteront l'adhésion tant des Vietnamiens que des Français.

Les pays francophones représentent une population d'environ 150 millions de personnes en dehors du Vietnam. C'est un ensemble varié qui s'étend sur les 5 continents, recouvrant des pays très divers.

La solidarité linguistique qui doit s'affirmer et se développer entre pays francophones permettra de trouver à la fois des complémentarités et des synergies.

Actuellement contrairement à l'idée reçue, le nombre d'États francophones augmente : outre le Vietnam, des pays comme la Bulgarie et la Roumanie y ont adhéré récemment.

Enfin, au Québec, les dernières élections ont mené au pouvoir un parti qui a comme programme, l'indépendance de la province, et l'entrée du nouvel État dans l'ensemble francophone.

La Francophonie est aussi un lien entre les pays latins : l'Am rique latine, les pays m diterran ens, pas seulement europ ens, utilisent la langue fran aise. Une certaine communaut  de pens e, y compris dans le monde des affaires existe entre eux.

Parmi les pays francophones, on trouve de grandes compl mentarit s  conomiques : pays   haut niveau de vie comme la France, le Qu bec, la Suisse ou la Belgique, pays producteurs de mati res premi res comme beaucoup de pays africains, pays riches en mati res premi res,   forte potentialit   conomique, dot s d'une population importante et d'une main-d' uvre susceptible de ma triser rapidement les technologies modernes, comme le Vietnam. La Francophonie est d'abord le rassemblement autour du fran ais comme vecteur de communication. Mais cette langue v hicule beaucoup de notions, de modes de pens es, de syst mes juridiques, de pratiques commerciales communes.

La Francophonie est une ouverture sur la technologie francophone. La technologie francophone, notamment dans les domaines a ronautique, spatial, de l'informatique, des t l communications, de l' nergie nucl aire et du transport ferroviaire, n'a rien   envier   la technologie anglo-saxonne.

L'acc s   la technologie francophone doit  tre facilit  pour des pays comme le Vietnam dont le potentiel de d veloppement est important. Dans un pays comme le Vietnam o  la solidarit  familiale est forte, la Francophonie peut  tre aussi une solidarit   conomique fond e sur la confiance. Elle constitue une grande famille, mais une famille ouverte, fond e sur l' galit  et le respect mutuel de ses membres.

La Francophonie est une ouverture sur le march  europ en. L'Union Europ enne est aujourd'hui la premi re puissance commerciale mondiale. Elle utilise largement la langue fran aise pour les travaux de la Commission. La Grande Bretagne entr e plus tard, en 1972, n'a pu obtenir que l'anglais supplante le fran ais dans les travaux quotidiens de la Commission. Beaucoup de textes fondateurs ont  t  pens s et transcrits, d'abord en fran ais. Aujourd'hui, les pays de l'Union sont non seulement les plus grands commer ants, mais ils sont en outre les principaux d bouch s possibles pour l'expansion commerciale du Vietnam que nous souhaitons tous. Le march  nord-am ricain se ferme, le march  japonais n'a jamais  t  r ellement ouvert.

L'Union Europ enne va devenir plus s lective, moins perm able aux produits des pays en d veloppement. Elle donnera toujours un peu plus   ceux qui ont des titres   faire valoir. La Francophonie en est un. A cet  gard, je rappellerai les r centes d cisions de fermeture des fronti res de l'Union Europ enne   certains produits venant de Chine populaire alors que, depuis longtemps d j , la Chine avait eu des relations privil gi es avec l'Europe. Enfin, l'Union Europ enne a des fonds de coop ration. Elle peut les d bloquer par une approche francophone.

La Francophonie renforcera l'ind pendance du Vietnam. A c t  des liens  vidents que nul ne cherche   contester avec le monde  conomique anglo-saxon et avec le monde

 conomique chinois, il me semble que le Vietnam devrait faire une place au monde  conomique francophone car, c'est pour lui la garantie d' chapper   la toute puissance  conomique chinoise ou am ricaine. La famille francophone n'est pas domin e par un g ant. Le Vietnam en est un des  l ments les plus peupl s, les plus dynamiques, les plus riches en potentialit . Il doit en  tre un des moteurs. Il n'y a pas de chef dans la communaut  francophone. Il n'y a que des  gaux et c'est toute la diff rence avec le monde anglo-saxon.

La communaut  francophone des affaires est consciente de l'enjeu  conomique que repr sente le Vietnam. Les entreprises fran aises et plus g n ralement francophones ont conscience que l'Asie du Sud-Est est aujourd'hui la r gion o  la croissance sera la plus forte au cours des prochaines ann es. Le Vietnam est l'un des derniers pays o  elles pourront rivaliser avantageusement avec les entreprises du monde anglo-saxon. C'est la raison pour laquelle les entreprises fran aises sont aujourd'hui de plus en plus nombreuses   envisager des investissements dans ce pays. Beaucoup a  t  fait, mais beaucoup reste   faire.

Les entreprises fran aises, les grands groupes notamment doivent investir sur la Francophonie, c'est- -dire sur les pays francophones et donc sur le Vietnam. Elles sont aid es par la puissance publique. Le ministre de l' conomie s'est rendu au Vietnam cette ann e. Le ministre de l'Industrie est venu deux fois. Les cr dits inscrits au protocole ont  t  multipli s par cinq en cinq ans. Ils sont bien inf rieurs   ceux d'autres pays, mais ils sont d j  significatifs.

Les partisans de la Francophonie ne doivent pas d sesp rer du monde des affaires. On peut  tre francophone, conscient d'appartenir   un ensemble solidaire et  tre un bon homme d'affaires. En tant qu'avocat, je vois venir tant   notre bureau de Hano  qu'  notre bureau de Paris de nombreuses entreprises fran aises d sireuses d'investir ou ayant investi au Vietnam. Elles y r ussissent bien et g n rent ce courant d'affaires et d' change entre pays francophones que nous souhaitons tous mais qu'il convient encore de d velopper. Pour cela, il faut que les entreprises francophones soient plus nombreuses encore, qu'elles essayent, dans toute la mesure du possible, de ne pas renoncer   l'usage de notre langue dans leur travail de n gociation, de communication,   l'int rieur du groupe auquel certaines appartiennent, qu'elles d posent,   c t  du texte en vietnamien, leurs demandes d'investissement en fran ais aupr s du CECI puisque celles-ci peuvent  tre r dig es aussi bien en fran ais qu'en anglais, que l'Universit  et le Barreau puissent prendre une place encore plus importante dans l' laboration des lois toujours plus nombreuses dans le domaine des affaires, et que les conf rences sur le droit fran ais des affaires se multiplient et qu'elles puissent faire l'objet de publications en vietnamien et en fran ais.

Le s minaire donn  par notre cabinet   l'Institut Ho Chi Minh de Hano  l'ann e derni re a donn  lieu   une publication d j   puis e. Il est important encore une fois que

l'uniformisation des règles comptables qui est inévitable, l'organisation judiciaire du Vietnam et les nouveaux textes dans le domaine du droit des affaires n'aboutissent pas à l'adoption pure et simple du plan comptable anglo-saxon, de concepts de Common Law et de l'organisation judiciaire américaine, et que les textes législatifs et réglementaires fassent l'objet d'une traduction officielle en langue française. Le CECI, le Ministère de la Justice ont demandé à plusieurs reprises à notre bureau s'il n'était pas possible qu'il puisse, comme nos confrères australiens pour l'anglais, assumer la traduction officielle, en langue française du code des investissements du Vietnam. Il faut de plus multiplier les stages professionnels dans les entreprises et cabinets d'avocats en France : notre cabinet avait obtenu il y a trois ans deux bourses de l'ACTIM pour financer un stage de six mois à notre cabinet pour deux juristes vietnamiens. Malheureusement, cette opération n'a pu être renouvelée. Enfin la presse économique en langue française doit se renforcer. Le CECI nous avait proposé, il y a quelques années, d'assurer l'édition française de "Vietnam Investment Review". Il faut que puisse être examinée attentivement la possibilité de créer un institut de droit des affaires et de gestion dont l'objet serait la formation d'étudiants vietnamiens susceptibles d'intégrer les entreprises vietnamiennes, l'administration vietnamienne des finances et du commerce, les entreprises à capitaux étrangers et donc les entreprises francophones. A cet égard, les Vietnamiens ont semble-t-il envisagé la possibilité de mettre en place un tel institut dans l'enceinte de l'école la plus prestigieuse du Vietnam.

Pour conclure, je voudrais dire qu'au delà des simples relations commerciales et financières, au delà des échanges de biens et de services, il y a les contacts et les échanges entre les hommes. Il y a la formation des hommes, d'abord technique, puis plus générale.

La Francophonie économique rejoint en fait la Francophonie culturelle qui assure dans le monde d'aujourd'hui, la permanence de liens historiques, au delà des vicissitudes de l'instant et des exigences des échanges économiques mondiaux.



Notre table ronde a pour objet de répondre à une question fondamentale : la Francophonie est-elle un atout ou un handicap économique ? Ce n'est pas une tâche facile en raison même de la subjectivité dont elle est empreinte.

J'aborderai cette question par une approche au niveau de l'entreprise et de ses produits. Fidèle à ma mentalité d'ingénieur, je traiterai plus particulièrement des relations de la Francophonie avec la science, la technique et la formation qui sont le fondement de l'entreprise, de ses produits et de sa stratégie de développement à long terme.

Après avoir rappelé quelques données élémentaires de base, nous pourrions examiner les relations entre l'espace francophone et la technologie, puis évoquer les retombées sur l'entreprise tant en ce qui concerne ses produits que ses méthodes de développement à l'exportation. Enfin, nous pourrions conclure par quelques suggestions susceptibles de favoriser le développement de la Francophonie au profit de l'entreprise.

Il me semble d'abord nécessaire de rappeler quelques notions élémentaires qui peuvent servir de base à notre propos. Science, Technique et Culture sont indissociables. "Science sans conscience n'est que ruine de l'âme" a dit fort justement Rabelais. On pourrait ajouter que "Science et Technologie sans culture sont la négation de l'humanisme". Sans un fort contexte culturel, la Science et la Technologie sont désincarnées. Leur finalité est floue, leur but imprécis. Le point de vue humain y est absent et leur portée s'en trouve fatalement réduite. D'autre part, la technologie et la langue dans laquelle elle a été conçue sont étroitement liées : formulation, application, enseignement des techniques sont indissociablement liés à la langue dans laquelle elles ont été mises au point, expérimentées et diffusées. La transposition de la technologie dans une autre langue est souvent imparfaite et c'est alors une tâche délicate que de la transférer aux autres pays.

Certes, les techniques modernes de communication devraient faciliter l'accès généralisé à toutes les bases de données formulées en plusieurs langues. De même, il existe des dictionnaires techniques multilingues, dans plusieurs branches de l'industrie, définissant en 4 ou 5 langues les mots et les concepts techniques. Parfois complexes, ces concepts ne peuvent souvent s'exprimer par un seul terme précis mais par une périphrase ou même parfois par tout un développement explicatif.

C'est le cas, par exemple, du dictionnaire multilingue que le Conseil Mondial de l'Énergie a récemment publié et qui constitue un réel progrès dans ce domaine.

Ces méthodes permettent une plus grande pénétration de la technologie et autorisent

ainsi la pluralité linguistique, mais, il n'en demeure pas moins qu'un procédé technique est beaucoup plus assimilable et productif lorsqu'il est enseigné, pratiqué dans la langue dans laquelle il a été conçu, expérimenté et mis au point.

Il faut percevoir le monde francophone comme un espace polyculturel qui comporte en commun non seulement la langue mais d'autres domaines communs comme celui de la technologie. L'espace francophone recèle en effet de très importants gisements technologiques. Ce sont d'abord toutes les techniques conçues et mises au point en France. On citera bien sûr les plus célèbres comme le TGV, l'industrie nucléaire, les vaccins Pasteur ou le Minitel, mais il y a également les procédés innovants et les nombreuses applications industrielles qui se sont répandues dans le monde par le canal des laboratoires, des organismes d'études et des entreprises petites ou grandes. Il s'agit également de techniques innovantes développées en Europe grâce à la coopération de plusieurs pays (par exemple, la France, l'Allemagne et l'Angleterre). C'est le cas de l'Airbus ou d'Ariane Espace. L'Europe technologique s'est ainsi développée grâce à la mise en commun de moyens de recherche, par l'assimilation et la diffusion de techniques performantes par les entreprises originaires de différents membres de l'Union Européenne.

Enfin, le Canada francophone utilise constamment de nombreuses techniques américaines qui ont été assimilées, adaptées, voire transformées, au point de devenir tout à fait canadiennes. C'est le cas du secteur de l'énergie et notamment des techniques concernant le pétrole et le gaz naturel. Là encore, la Francophonie peut être le véhicule de ces techniques, certes conçues initialement par des Américains, mais transposées, adaptées et complétées en français par les Canadiens. Cet ensemble scientifique et technologique francophone est donc très vaste, très diversifié et très riche. Il est, en outre, doté de réseaux francophones qui en permettent une diffusion très étendue (cas de l'UREF bien sûr, ou de l'IEPF) et qui ne demandent qu'à se développer.

Dans un autre ordre d'idée, on met souvent en relief que le monde francophone comprend des "disparités Nord-Sud" qui peuvent entraîner des conséquences très importantes. Les degrés de développement des pays francophones sont très différents et malheureusement les fossés qui les séparent ont tendance à s'approfondir -c'est le cas de l'Afrique-. Ces disparités très fortes entraînent nécessairement un accroissement des échanges économiques et du soutien financier indispensable au rattrapage du retard. Mais on a bien souvent constaté que l'aide bilatérale octroyée sans une concertation suffisante, sans un accompagnement suffisant de formation technique manquait souvent son objectif de développement et même pouvait parfois aggraver la situation. Plus que jamais, les échanges scientifiques et techniques sont indispensables en préalable et en accompagnement de l'aide économique.

Dans le monde entier, on peut remarquer que les transferts technologiques sont bien souvent contrariés ou limités par la disparité des langues et par la différence de culture qui

empêchent une bonne adaptation des techniques aux données et aux habitudes des pays qui les reçoivent. L'assimilation de la technologie en provenance d'un pays développé par celui qui la reçoit requiert donc une certaine osmose de leurs cultures. Cet écueil est évidemment facile à éviter dans l'espace francophone en raison même de l'ensemble culturel qu'il constitue. Il devient donc ainsi un terrain d'élection pour mettre au point des méthodes performantes de transfert de technologie susceptibles d'être transposées dans d'autres espaces culturels. En ce qui concerne plus particulièrement l'entreprise qui souhaite développer son activité sur d'autres marchés, ou lancer des produits nouveaux, la Francophonie peut constituer un atout supplémentaire. Au plan de la stratégie, une voie efficace du développement international est de trouver des partenaires valables pour attacher de nouveaux marchés extérieurs. Ces partenariats sont souvent constitués entre entreprises européennes, mais aussi par association avec des entreprises extérieures qui sont établies dans le marché convoité, ou à son voisinage. Par exemple, pour se développer dans le grand marché du Sud-Est asiatique qui est en pleine expansion, une entreprise européenne aura tendance à s'associer avec des entreprises asiatiques : japonaises, coréennes, thaïlandaises ou vietnamiennes par exemple.

La collaboration au sein de ces partenariats est évidemment facilitée par la communauté de langage, même si les marchés convoités pratiquent d'autres langues. Les concepts, les produits, les contrats, la gestion générale de l'association sont mieux compris et le travail en commun plus efficace. Réciproquement, la coopération avec l'entreprise associée sur les marchés européens s'en trouvera considérablement favorisée. D'autre part, au plan des produits, la préférence francophone est un facteur favorable. Les produits conçus dans l'espace culturel francophone et pour ses propres besoins ont une certaine originalité par rapport aux produits du reste du monde. Les produits industriels, eux, sont évidemment liés à la technologie donc "tirés" par celle-ci. Ce qui a été dit sur les relations entre la Francophonie et la technologie s'applique donc aux produits industriels ou aux équipements industriels et d'infrastructure. Il convient cependant d'insister sur la nécessité impérieuse d'une formation poussée et adaptée des personnels qui seront chargés de les utiliser ou de les exploiter.

Les produits de consommation sont, en général, conçus en fonction des habitudes ou des souhaits des pays de l'espace francophone. La fabrication, le marketing, la publicité de ces produits seront plus efficacement conduits par des entreprises francophones que par des entreprises extérieures ou multinationales. Même pour pénétrer sur des marchés anglophones fatalement saturés de produits anglo-saxons et de publicité anglophone, l'originalité francophone de l'entreprise qui diffusera ces produits peut être un atout. A ce sujet, il serait intéressant d'analyser et de suivre le développement d'une entreprise comme Danone qui est partie à la conquête du monde avec des produits bien français. Enfin, le succès des industries de luxe françaises à l'étranger n'est plus à démontrer.

Je voulais soumettre à vos réflexions ces quelques remarques favorables à la Francophonie. Francophonie et Technologie sont deux notions qui interfèrent et qui peuvent entraîner des synergies appréciables dans certains secteurs économiques. L'exportation des techniques conçues et développées en français véhicule évidemment le français. Mais on a vu que la Francophonie permet aux pays en voie de développement un accès privilégié aux technologies qui y sont pratiquées, qu'elles soient d'origine française, européennes ou du continent américain, et ceci grâce à des méthodes pratiquées et rodées dans l'espace francophone lui-même.

Les partenariats entre entreprises francophones constituent d'autre part, une voie de développement très féconde. Les produits de ces mêmes entreprises proposés sur les marchés mondiaux témoignent bien souvent d'une originalité dans leur conception, leur présentation et leur qualité qui sont de nature à leur assurer un grand succès. Mais il convient de faire plus. Le mouvement de la Francophonie doit bien entendu poursuivre son action militante et développer les différents services qu'il peut apporter. Je pense plus particulièrement aux réseaux d'information et de concertation qu'il développe en faveur des acteurs économiques et notamment de l'entreprise.

La formation est le domaine à développer sur une plus grande échelle, essentiellement dans le domaine technologique qui est le plus porteur. Que ce soit au niveau des Grandes Écoles d'Ingénieurs, de l'Université ou de l'Entreprise, l'effort devra porter non seulement sur le nombre de places ou de stages offerts, mais aussi sur la mise en œuvre d'une formation permanente et approfondie des formateurs qui constituent le relais indispensable dans de nombreuses branches industrielles.

Enfin, la coopération entre les entreprises de l'espace francophone devrait être intensifiée, surtout au niveau des PME-PMI qui n'ont pas toujours les moyens matériels et relationnels pour réaliser leurs ambitions internationales. Ces différentes remarques montrent bien que les liens créés par le langage commun constituent un avantage important, un "plus" pour les acteurs économiques de l'espace francophone, sans diminuer en rien les positions qu'ils peuvent détenir dans leurs autres activités internationales et qu'ils ne doivent en aucun cas limiter.

La Francophonie est donc, à mon sens, un véritable atout au plan économique.

## La “non-Francophonie”

Depuis plusieurs années, une campagne de presse insistante, en particulier dans l’Asie du Sud-Est, cherche à accréditer l’idée selon laquelle l’usage du français serait un obstacle aux relations économiques internationales, et un handicap pour le développement économique et commercial des pays qui feraient le choix de la Francophonie. Ne pas choisir l’anglais, et l’anglais seul, à l’exclusion de toute autre langue, ce serait prendre le risque de s’isoler des autres pays de la région, et, au delà, se couper du monde. C’est l’inverse qui est vrai. Il n’est pas difficile de démontrer que les pays qui refusent l’usage du français, se ferment à la Francophonie, choisissent un mode de relation avec l’extérieur – avec la réalité du monde tel qu’il est – qui les handicape, et les handicapera de plus en plus, du point de vue économique, commercial, industriel et technologique, bref, du point de vue de l’entreprise, et du marché.

La non-Francophonie est un obstacle à la pénétration des marchés français et francophones. Ne pas connaître, et ne pas utiliser le français, c’est se rendre plus difficile la pénétration du marché français, mais aussi de ceux des pays francophones, développés (Canada, Belgique, Suisse) mais aussi en voie de développement (Afrique subsaharienne, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Pacifique et Caraïbes). Ne pas connaître et ne pas utiliser le français, c’est se couper de sources d’investissement qui sont importantes, immédiatement disponibles, et qui se mobilisent de façon préférentielle dans les pays ayant en commun l’usage du français.

Les investissements à l’étranger de la France et des pays francophones développés participent à une stratégie économique et financière de dimension mondiale. C’est la “préférence francophone”.

La non-Francophonie est un obstacle aux relations avec l’Union Européenne.

Ne pas connaître et ne pas utiliser le français, c’est rendre plus difficiles les relations avec l’Union Européenne. L’Union Européenne est le premier exportateur, le premier importateur, et le premier investisseur mondial. Ne pas connaître et ne pas utiliser le

français, c'est se priver, vis-à-vis de l'Union Européenne, d'un avantage relatif par rapport aux autres pays de la région. Le Vietnam peut avoir besoin d'un avocat dans l'Union Européenne, l'Asie du Sud-Est peut avoir besoin d'un avocat auprès de l'Union Européenne. Ce rôle n'est rempli par personne. Il suppose l'usage du français.

Les stratégies d'exclusion comme choisir – implicitement – les USA seuls, c'est se couper de l'Europe et cela entraîne inévitablement des inconvénients politiques, mais surtout économiques et commerciaux. C'est ce que signifie le choix exclusif de l'anglais.

La non-Francophonie, c'est le choix implicite d'un modèle économique et idéologique.

La langue n'est pas neutre : elle est le vecteur d'une vision du monde. En matière économique, l'anglophonie suppose et entraîne l'adhésion aux principes qui sont ceux des USA et des pays les plus proches de leur système (Royaume-Uni, Australie) : libéralisme, libre échange, privatisation, hostilité à l'intervention de l'État dans la vie économique. Le français donne accès (formation, écoles, universités, livres, presse) à une conception différente : l'économie mixte.

La non-Francophonie ne permet de communiquer qu'avec une seule des grandes cultures occidentales, ce qui n'est pas sans conséquences en matière de comportements, de modes de vie, d'habitudes de consommation.

Utiliser le français, c'est donner à la population d'autres horizons, lui permettre de choisir entre plusieurs modèles.

L'usage du français, surtout dans une zone où la plupart des pays n'utilisent que l'anglais pour leurs relations internationales, n'est pas un handicap, c'est un atout. Ce sont au contraire les pays non-francophones qui souffrent d'un handicap dans la compétition économique internationale. C'est une chance pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge de pouvoir, s'ils le veulent, avoir cette carte dans leur jeu.

## Le CFEC

La première journée d'échanges nous a permis de mesurer la ferme volonté politique de donner à cette Francophonie sa vraie dimension. L'assemblée des participants a pris acte, avec satisfaction, de cette volonté commune d'enrichir la Francophonie en développant, après l'échange culturel, les relations économiques. On a pu constater que dans la délégation française, de nombreuses entreprises ont manifesté un vif intérêt de rencontrer leurs homologues vietnamiens. Et déjà des contacts ont été pris. Le Comité Français des Expositions et Conventions, conformément à sa vocation, peut apporter sa contribution technique et son savoir-faire à cette entreprise. Organisme d'utilité publique, créé en 1885 pour développer les échanges économiques, il a déjà œuvré dans le passé au Vietnam. Je rappelle qu'il avait organisé avec succès la grande exposition d'Hanoï du 16 novembre 1902 au 15 février 1903, où participaient plus de 4 000 exposants.

Il nous apparaît aujourd'hui que dans la perspective du Sommet des chefs d'État francophones qui se tiendrait au Vietnam, il serait économiquement et politiquement intéressant et opportun de montrer concrètement la volonté de la France de donner une dimension économique à la Francophonie ainsi comprise, en recevant à Paris les entreprises et les entrepreneurs vietnamiens pour qu'ils rencontrent leurs homologues français afin d'aboutir à des contrats. Plusieurs approches sont possibles. Nos grandes entreprises nationales présentes ici pourraient naturellement s'associer et parrainer les entreprises vietnamiennes désireuses de nouer des liens avec les entreprises françaises. Notre souci est d'enclencher une véritable réflexion préalable avec les autorités des deux pays pour que les échanges portent sur les besoins réels des économies respectives. Le succès de ces rencontres ne sera assuré que par un travail de sélection préalable très poussé. Le CFEC qui à une vocation nationale et internationale travaillerait en étroite coopération avec les organisations professionnelles patronales, les chambres de commerce, les Régions et toutes autres structures partageant cette initiative. Ces rencontres d'affaires -nos amis anglophones diraient "business to business"- pourraient prendre la forme d'une

Michel Bassi

manifestation intitulée “les trois jours du Vietnam” à Paris. Et pour fixer les idées, on pourrait se donner comme date d’organisation les premiers mois de 1996.

Nous sommes naturellement à la disposition de l’AUPELF et des Autorités françaises pour très vite se mettre au travail, c’est-à-dire constituer un comité de réflexion et d’organisation.

## Banque francophone et économie vietnamienne : quelles synergies ?

L'Asie du Sud-Est est une région à forte croissance économique. Comme l'a souligné Maître Ngo, en introduction de cette table ronde, les entreprises françaises et plus généralement francophones, ont conscience que l'Asie du Sud-Est constitue la région du Monde où la croissance économique sera la plus forte au cours des prochaines années. Les analyses menées par les institutions financières internationales le confirment clairement, qu'il s'agisse du FMI, de la Banque Mondiale ou de la BAD. Dans cette perspective, la situation du Vietnam, qui nous accueille aujourd'hui, est toute particulière. Particulière pour son double contraste. Contraste d'une part, entre le niveau de vie de ses habitants, de loin le plus faible de la région, à peine 250 dollars américains en 1993 pour chaque habitant, et l'importance de ses richesses potentielles, agriculture, minerais, charbon, pétrole off-shore et de sa main-d'œuvre, jeune, travailleuse et surtout astucieuse. Contraste d'autre part, entre l'accélération du décollage économique du pays et l'attitude encore réservée, à des nuances près, mais sans doute justifiée, des établissements bancaires francophones implantés au Vietnam.

Sur ce dernier point, faudrait-il nous rappeler la préférence accordée par les autorités vietnamiennes à la banque française dès l'ouverture économique ? En 1991, en effet, sur les six établissements étrangers autorisés à créer des filiales dans le pays, quatre étaient français : Indosuez, BFCE, Crédit Lyonnais et BNP. Depuis, la liste s'est naturellement allongée, mais surtout au profit des pays de la région ou du monde anglo-saxon. Dans ce contexte, quelle synergie pourrions-nous susciter dans la relation "banque francophone et économie vietnamienne" ? Comme vous le savez, un des métiers de base de la banque consiste à traiter de l'information financière, quelle qu'en soit la langue utilisée. Dans le monde francophone, les informations que nous collectons et que nous restituons ensuite à notre clientèle entreprises, grandes, moyennes ou petites, sont, à l'état brut, établies en langue française. C'est à la demande expresse de nos clients que nous traduisons l'information dans la langue de leur choix. Impératif, commercial oblige !

S'agissant du Vietnam, le milieu d'affaires francophone est significatif : près de 500 entreprises de langue française y travaillent, dont 400 entreprises françaises. Grands groupes ou PME/PMI, y investissent environ 700 millions de dollars américains en 1993, sans compter par ailleurs les 250 000 touristes français venus visiter le pays qui, de loin, sont les plus nombreux. Dans ces conditions, il me paraît paradoxal que, renseignements pris auprès des banques francophones implantées ici, même la correspondance qu'elles entretiennent avec leurs clients francophones, s'effectue exclusivement en langue anglaise. Je suis convaincu, comme d'ailleurs certains de mes confrères que la banque francophone peut promouvoir davantage le rayonnement de la langue française dans les relations d'affaires locales, sans pour autant renier la langue anglaise, couramment pratiquée ici. Encore faut-il, pour cela, accroître notre présence dans l'activité économique du Vietnam, sous certaines conditions bien entendu ! A l'heure où nous nous réunissons, la plupart des grands réseaux bancaires francophones, France, Canada, Belgique, Suisse, sont déjà installés dans le pays, sous forme de bureaux de représentation, de filiales créées ex-nihilo ou de cabinets de conseil. Ces réseaux bancaires, dont le professionnalisme est aujourd'hui bien reconnu par les entreprises locales comme par les autorités vietnamiennes, pourraient participer encore plus activement au financement de la croissance économique du Vietnam.

En effet, de réelles opportunités d'investissement restent à saisir, en particulier dans les trois domaines prioritaires suivant : les infrastructures, au sens le plus large, c'est-à-dire les voies de communication, l'énergie électrique, les télécommunications, les services urbains. Bien sûr, la France y est déjà présente à travers de grands groupes comme Alcatel, RVI, Aéroports de Paris, Générale des Eaux, Lyonnaise des Eaux, et j'en oublie certainement, mais dont la taille contraste avec le nombre de projets pris en charge. Les secteurs agricoles et agro-alimentaires dans lesquels la coopération franco-vietnamienne, pour l'instant limitée à la production d'aliment pour le bétail, ou de glutamate, pourrait davantage s'intensifier. Ainsi en est-il de l'exploitation des produits de la mer, ou des possibilités d'ingénierie dans le machinisme agricole ou l'agronomie.

Les services, vaste secteur, prometteur, à défricher. En dehors du tourisme, dont le marché est en plein essor, de la santé, dont les besoins sont à la hauteur des longues années de guerre et de privation, et pour laquelle œuvrent activement trois groupes français, Elf-Sanofi, Rhône-Poulenc et Roussel-Uclaf, nous pourrions poursuivre notre participation dans deux autres domaines : la mise sur pied d'un système bancaire, financier et d'assurance efficace et bien réglementé, capable d'augmenter et d'orienter les flux d'argent vers les secteurs productifs. Et enfin, et surtout, la formation. La volonté, clairement exprimée, du Vietnam de jouer un rôle actif dans l'économie de l'Asie du Sud-Est passe nécessairement par la résorption rapide de son déficit de compétences, tant en matière de l'enseignement général et technique que dans les différents domaines d'expertises :

juridique, comptable, financier, médical, gestion d'entreprises, technologies avancées. Là-dessus, la Francophonie devrait trouver son terrain de prédilection. Voilà autant de secteurs d'activité qui peuvent rencontrer un écho favorable dans la banque francophone, s'il est vrai qu'elle entend participer activement au décollage économique du Vietnam. Toutefois, ne nous y trompons pas, c'est une condition nécessaire au développement de la langue française dans le pays. Elle n'est cependant pas suffisante.

Le français est une langue seconde, après l'anglais. En fait, n'oublions pas que parler anglais ici permet d'obtenir un emploi, beaucoup plus facilement que parler français. Mais cela ne décourage pas les jeunes Vietnamiens désireux d'apprendre le français comme langue seconde. Le succès remporté par les cours dispensés à l'Alliance Française, et récemment par les cours de français enseignés dans les lycées publics, illustre clairement que la Francophonie n'est pas au Vietnam un vain mot. Pour qu'elle s'y développe davantage, deux conditions au moins, à mon avis, devraient être remplies. Quelles sont les conditions de réussite ? Première condition : une participation plus nette du monde francophone des entreprises, et en particulier des banques, à la vie économique et culturelle du pays. D'abord, l'offre d'apprentissage, et surtout l'offre d'emploi, qui confère à la Francophonie une réalité économique et sociale. Ensuite, le financement des actions de formation générale ou professionnelle, permettant de créer des pépinières d'encadrement compétent et maîtrisant la langue française. Sur ce point, on ne soulignera jamais assez le poids de la jeunesse vietnamienne – un Vietnamien sur deux a moins de 20 ans –, par nature très réceptive à la maîtrise des langues étrangères. Enfin, n'ayons plus honte de pratiquer le français entre nous, au Vietnam, et aussi avec nos partenaires locaux. Deuxième condition, symétrique de la première : un engagement résolu des autorités vietnamiennes dans la politique d'ouverture économique, sans lequel il est impossible d'investir financièrement sur le long terme. A cet égard, demeurent d'actualité la création d'un véritable cadre juridique, comptable et fiscal, permettant de favoriser la gestion des opérations commerciales et financières, tant à l'intérieur du pays qu'en termes d'échanges avec l'étranger (sur ce point précis, l'assistance technique française pourrait être renforcée), l'allégement des freins administratifs, de façon à augmenter la rapidité de la concrétisation de projets de financement ou de coopération bilatérale, l'octroi de la clause de la nation la plus favorisée aux pays francophones dans les domaines de la formation et de l'assistance technique.

Pour conclure, je dirais qu'entre la banque francophone et l'économie vietnamienne, il y a eu une longue histoire d'amour. La banque Indosuez, ici présente, peut en témoigner. Histoire d'amour ponctuée de scènes de ménage pour déboucher aujourd'hui sur un mariage de raison. Or, comme dans tout mariage de raison, il y a des droits et des devoirs réciproques qu'il est utile de mettre au service d'une part, du développement économique vietnamien, d'autre part, de la Francophonie dont le Vietnam, faut-il le rappeler, est membre à part entière.



## Le droit francophone : atout ou handicap pour l'entreprise dans la négociation d'un contrat

Le droit francophone : atout ou handicap pour l'entreprise dans la négociation d'un contrat. C'est un sujet quelque peu délicat à traiter pour un praticien de droit francophone, dans la mesure où, bien sûr, on aurait plutôt une approche subjective, mais la raison effectivement de ce caractère délicat tourne autour de deux questions essentielles, objectives ; existe-t-il un droit francophone, il est vrai que la Francophonie est traversée d'un certain nombre de courants qui font que l'on puisse se poser la question. Cependant si on prend la majorité des états qui ont adopté un système juridique, il est clair qu'on peut affirmer qu'il existe un corps de règles, qui constitue en quelque sorte un droit partagé dans la Francophonie. C'est pour l'essentiel, un système de droit écrit, inspiré du droit romain et un système de droit qui est souvent codifié.

A la question de savoir également, de quel type de contrats devait-on parler, je pense qu'il faudrait se replacer dans le contexte qui est celui qui prévaut aujourd'hui au Vietnam, c'est-à-dire un contexte de pays en transition, en développement et le praticien de droit que je suis et d'autres praticiens qui travaillent dans ce type d'environnement, répondent qu'il s'agisse de contrats de droit commun, internationaux ou non, ou de contrats spéciaux, tels que les contrats de coopération, d'entreprises voire des contrats administratifs, puisque nous sommes souvent amenés à aborder des problèmes de concessions de service public, en la matière, que l'approche doit être globale. Les raisons subjectives du caractère délicat du sujet, viennent du fait que je suis un juriste de droit francophone. Je ne suis pas un théoricien du droit, mais un praticien et donc le propos ou l'avis que je vais donner, est un avis de praticien, un avis de quelqu'un, qui au jour le jour travaille dans un environnement comparable à celui qui prévaut au Vietnam. L'alternative juridique, fondamentalement la règle de droit, constitue la règle du jeu ; on écrit la règle de droit pour établir ces relations, codifier ces relations. Il existe deux grands systèmes juridiques qui prévalent en droit moderne aujourd'hui. La Common Law, dans laquelle les parties choisissent et définissent la règle du jeu qui s'appliquera à leur relation, en

tenant compte, bien sûr d'un certain nombre d'usages et d'un certain nombre de principes fondamentaux ; c'est comme le disait un précédent interlocuteur, un système de droit interdictif qui a pour vocation d'éviter des conflits et qui suppose une intervention régulière du juge pour réguler, effectivement ces relations. Et puis, il y a le système que l'on va appeler le droit francophone, système de droit continental dans lequel les parties inséreront leurs relations dans un cadre de règles préétablies qui leur permettra effectivement de qualifier leur relation et qui leur indiquera quels sont leurs droits et quelles sont leurs obligations. C'est un système de droit inspiré car il a vocation à prescrire, inspiré, parce qu'il tend à l'universalité, mais aussi à l'unification, à l'unification des relations, à l'unification de l'interprétation des relations existantes. Il a également une vocation à intégrer une morale dans la relation des affaires et enfin il est là pour suppléer souvent aux carences des relations qu'il s'agisse des relations commerciales ou non, qu'on put avoir les parties. En d'autres termes, vous n'êtes pas obligés de prévoir tous les cas de figures lorsque vous êtes dans un système, tel que ce système, puisque le droit supplée, en partie, aux situations que vous n'avez pas prévues et vous vous placez d'emblée dans une règle. Voilà quels sont, très schématiquement présentés, les deux systèmes en présence, et il est clair que dans ces deux systèmes, les circonstances de la négociation des contrats, les techniques juridiques utilisées et l'attitude du juge seront sensiblement différentes, selon qu'on a adopté un système de Common Law ou un système de droit francophone.

On ne peut parler de droit qu'en le rapprochant d'un contexte et je crois que le contexte est extrêmement important, qu'il faut le caractériser. La règle juridique n'assume de fonction véritable que par rapport à une situation et il est évident que cette règle est différente selon que les parties traitent sur un pied d'égalité, ou selon que la règle traite de relations dans une activité économique. Si l'on essaye de caractériser ce contexte, notamment par rapport à la situation qui prévaut au Vietnam, on peut dire que le Vietnam est dans une période de transition économique, supportée par une forte croissance, et on constate que dans ce type de contexte, les équilibres existants sont régulièrement malmenés voir rompus, et que la rapidité de l'évolution économique ne permet pas toujours de trouver de nouveaux équilibres et lorsque ceux-ci sont trouvés, ils demeurent fragiles. Il est important d'avoir un cadre qui permet de réguler en quelque sorte et de normaliser les relations qui existent dans ce type de contexte. Il est évident aussi que les rôles joués par les agents économiques sont modifiés, aussi bien dans leur fonction, que dans leur droit et leur responsabilité. Le statut d'un salarié va sensiblement évoluer selon qu'il sera dans un régime d'économie planifiée, ou dans un régime d'économie libérale. Enfin, ces modifications, si elles sont opérées sans information pertinente, risquent de se heurter à un refus, provoqué par la peur de l'inconnu, parce que les gens ne savent pas quel recours ils vont pouvoir mettre en œuvre, de quelles garanties ils vont pouvoir bénéficier et ils n'auront pas d'indications sur les incitations, ou au contraire la pénalisation de leur comportement.

Nous estimons, nous praticiens que, dans un tel contexte, il apparaît nécessaire que soit mis en place un corps de règles simples, souples d'adaptation et qui sur le plan institutionnel et réglementaire assurent des fonctions normatives, des fonctions d'orientation et permettent de sécuriser les relations économiques, sociales et financières qui existent ou qui seront créées dans le cadre du droit des affaires. Il est important pour ce faire, d'adopter une démarche cohérente et réfléchie qui englobe toutes les facettes de l'activité économique, dans la mise en œuvre de ces ressources humaines, mais aussi financières, dans la mise en œuvre des investissements industriels de la création d'infrastructures, de la fourniture d'énergie. L'interdépendance de cet ensemble, parce qu'il est évidemment interdépendant, suppose que ce corps de règles soit gouverné par les mêmes principes, pour éviter que des vides juridiques existent, voire des contradictions, entre les dispositions applicables dans un cadre et celles prévalant dans un autre. Dans ce contexte il ne fait aucun doute, que le cadre conceptuel global qui sous-tend les systèmes juridiques francophones auxquels on peut apporter un enrichissement de l'expérience acquise par les juristes francophones dans les pays en transition ou dans les pays en développement, fait du système de droit francophone sous réserve d'une prise en compte des conditions et contingences du pays – il ne s'agit pas de transposer la règle, mais d'en prendre les principes et d'essayer de l'adapter au milieu qui prévaut-, un outil privilégié du développement économique.



**Christian Lechervy**

*Maître de conférences à l'IEP de Paris  
Délégation aux Affaires stratégiques,  
Ministère de la Défense*

## Pour un pôle économique francophone et moderne dans l'Asie du Sud-Est

La montée en puissance de l'espace économique asiatique modifie radicalement les équilibres mondiaux du pouvoir économique. La Banque mondiale estime, en effet, que d'ici l'an 2000, la moitié de la croissance mondiale viendra de la seule Asie orientale et du Sud-Est. 400 millions d'Asiatiques auront ainsi un revenu disponible moyen aussi élevé que celui des Européens ou des Américains. Autrement dit, dans cette région où la croissance économique est reine, le Fonds Monétaire International s'attend à ce que le produit national brut augmente encore de 44 % entre 1990 et 1995. Dans cet espace économique dynamique, le nombre de pays francophones est limité – Laos, Cambodge, Vietnam, États du Pacifique Sud et territoire d'Outre-Mer de Polynésie et de Nouvelle Calédonie –, et, naturellement, composé de pays parmi les moins avancés, souvent mal intégrés aux structures de coordination régionale. Ce double handicap doit inciter les instances francophones à mettre sur pied une stratégie régionale en aidant les pays francophones à mieux s'insérer dans leur espace économique "naturel", il y va de notre intérêt et du leur. En rien, cette politique francophone ne vise à créer une nouvelle fracture, à isoler cet espace asiatique original de ses voisins.

Cet argument devra être rappelé avec force puisque certains de nos concurrents économiques se font un malin plaisir de traduire notre politique francophone comme un avatar de notre passé colonial, refusant ainsi la modernité, pour dire les choses clairement, à l'Indochine, ce qui n'est plus de mise et ne relève plus que du commentaire historique sur la période coloniale ou des guerres de libération. En 1995, une nouvelle page de l'histoire s'ouvrira, selon toute vraisemblance, quand le Vietnam rejoindra l'ASEAN lors du sommet de Brunei. Certes, le Vietnam ne deviendra pas du jour au lendemain un nouveau pays industriel, mais il pourra s'insérer dans une sphère économique et financière qui voit ses échanges intra-régionaux s'intensifier chaque jour un peu plus.

Cette nouvelle donne économique et géostratégique doit nous motiver à construire demain une politique francophone pour l'ASEAN, voire pour l'APEC. Le succès d'une

telle entreprise peut nous apparaître d'autant plus aléatoire que les 26 pays de l'ensemble régional évoluent depuis des décennies dans la sphère linguistique anglophone au point que les regroupements économiques régionaux ne nous sont connus que sous leur sigle anglophone, EAEC, PECC, APEC, ASEAN. En aucun cas, il n'y a une volonté de substitution ou de juxtaposition d'institutions mais, au contraire, une volonté de reconnaître la place de ces structures asiatiques dans le processus de mondialisation du politique. Une politique francophone en Asie du Sud-Est doit donc répondre simultanément à trois objectifs : faciliter l'insertion régionale des États francophones, fonder un dialogue politique entre les structures francophones et les regroupements des nations asiatiques, encourager l'intensification des échanges commerciaux.

En limitant, aujourd'hui, notre propos au troisième objectif, gardons néanmoins en mémoire que le succès de la Francophonie dans l'exploitation des débouchés commerciaux en Asie dépendra pour une large part des décisions que prendra ou ne prendra pas le secteur privé. Mais pour atteindre ses objectifs, la Francophonie doit adopter des stratégies plus volontaristes démontrant que l'Asie et/ou ses sous-ensembles constituent un pôle d'intérêt. Elle doit mettre l'accent sur une utilisation renforcée et de plus en plus ciblée de la coopération économique afin d'encourager le commerce et les investissements. Or, ces actions peuvent en grande partie être réalisées avec les ressources financières actuellement disponibles. Mais pour être efficaces, ces actions doivent s'inscrire dans le cadre institutionnel fixé par les pays asiatiques eux-mêmes, l'ASEAN, l'APEC et leurs groupes de travail ; et répondre aux attentes des politiques de développement.

Il faut répondre aux attentes des entreprises françaises et/ou européennes car lorsqu'elles s'intéressent aux marchés asiatiques, elles arrivent dans un espace économique fortement concurrentiel mais pas nécessairement "vampirisé" par la langue anglaise. Certes l'information, la presse économique et financière est quasi-exclusivement rédigée dans la langue de Shakespeare mais, dans cet espace culturel pluriel, la langue des affaires peut être également, on l'oublie parfois un peu vite, le mandarin, le cantonais ou le tamoul. Si l'anglais est un atout indéniable face aux administrations locales, ce n'est en rien une condition sine qua non pour réussir. Pour les entreprises, une politique francophone n'est pas une fin en soi. Il convient, en conséquence, que la Francophonie économique soit un accompagnement des besoins des entreprises souhaitant partir à l'assaut de ces marchés. Paradoxalement, il sera plus facile d'utiliser les PME/PMI comme vecteur de la Francophonie que les grands groupes industriels et financiers. Or, aujourd'hui, c'est au tour de ces petites et moyennes entreprises de découvrir les marchés asiatiques. Pour aider, cette pénétration industrielle, le rôle majeur de la puissance publique est d'asseoir l'image de modernité des technologies développées par les pays francophones, en premier lieu par la France et le Canada.

En Asie du Sud-Est, la France a un réel problème d'image. Frileux dans l'expression de leur puissance économique nationale, les Français, comme par pudeur, mettent d'abord en avance la richesse culturelle de leur passé millénaire. Ce discours permet certes de comparer le passé de la France à celui de la Chine mais il n'est en rien un discours d'avenir. Or, tous les pays de la région, en 1994, ont la formidable faculté de se projeter dans le moyen terme. Dans cette partie du monde, on est déjà mentalement dans le XXI<sup>e</sup> siècle, même si les critères sociaux voire même économiques reflètent encore souvent la situation d'un développement économique comparable à celui de l'Europe d'avant guerre. Dans des pays où l'Europe est perçue comme un modèle du passé et sur la voie du déclin, donc du mépris, il convient de redresser l'image de notre modernité. Sans complexe, ni sentiment de supériorité, il est donc indispensable de valoriser toute la richesse de notre potentiel industriel et financier. Affirmer, tête haute, par exemple, notre appartenance au G7. Autrement dit, pour aider les entrepreneurs francophones venant s'installer dans cette région, c'est l'image de notre modernité qu'il nous faut apprendre à projeter. Montrer que les technologies développées par nos entreprises ne se cantonnent pas seulement à quelques secteurs d'excellence, T.G.V., Airbus, industries de luxe... A ceux qui nient cette capacité industrielle, on répond trop souvent Concorde, Ariane... bref des produits de prestige inaccessibles au partenariat industriel de la plupart des hommes d'affaires locaux. Cette politique de l'image, cette politique de prestige fait fi un peu vite de nos potentialités industrielles et scientifiques réelles. Pour démontrer la densité du réseau industriel des PME/PMI francophones, l'État a certes une responsabilité mais les organisations professionnelles tout autant.

Au-delà de cette politique de l'information sur la richesse du tissu industriel francophone, il nous faudra apprendre à connaître la richesse du tissu industriel des pays du Sud-Est asiatique. N'oublions pas dans cette logique que dans chaque pays de la région, il y a des francophones ; la totalité de ceux-ci ne sont pas seulement réunis au Cambodge, au Laos et au Vietnam. Cette attention est d'autant plus importante qu'elle offrira des débouchés professionnels aux Sud-Coréens, aux Taïwanais, aux Singapouriens, aux Thaïlandais formés dans nos universités, nos écoles de commerce ou d'ingénieurs. Souvent ces anciens élèves ont le sentiment d'être abandonnés à leur sort après avoir été formés en France. Cette intégration dans un monde des affaires francophones est d'autant plus importante que les pays de ces ressortissants asiatiques sont en même temps les premiers investisseurs dans chacun des États de la région. L'emploi de ces compétences facilitera d'autant l'appréhension de ces marchés et la constitution de joint-ventures. L'objectif commercial des entreprises francophones n'est pas tant d'ouvrir les marchés européens, africains ou du Moyen Orient que de répondre à l'intégration économique asiatique. Aujourd'hui, les entrepreneurs asiatiques cherchent avant tout à renforcer et développer leurs propres marchés puisque c'est là que se construira l'essentiel de la croissance mondiale.

Cette réalité macro-économique doit, encore une fois, nous inciter à développer des moyens d'information et de formation à vocation régionale. Si nous souhaitons favoriser la mise sur pied d'une école des affaires dans un des pays de la région, alors celle-ci doit avoir pour objectif d'y accueillir, dès sa création, des étudiants, des hommes d'affaires des pays voisins. C'est souvent dans des lieux de formation que se forment les réseaux de relation future. Dès lors, ne réfléchissons pas sur l'état réel ou supposé de la Francophonie dans tel ou tel pays mais sur les capacités de chacun à fournir des relais intellectuels et financiers au développement des affaires. Pour être crédible, cette stratégie devra en conséquence dispenser les lieux de formation en divers points de la sous-région sud-est asiatique. De la même manière, cela supposera une plus grande complémentarité entre les postes d'expansion économique francophone des pays de l'ASEAN. Il ne s'agit donc plus de proposer une seule stratégie d'affaires par pays de résidence mais de tenir compte des spécialisations qui se font jour dans chacun des pays. Dans cette logique, nous devons tenir compte du développement des triangles de croissance qui associent, sur un territoire limité, les stratégies industrielles de deux ou trois États, Singapour, Indonésie-Malaisie, Philippines. Pour intégrer ces stratégies croisées, il faudra être d'autant plus attentif aux capacités francophones des nouveaux pays industriels, Singapour, Taïwan, Corée du Sud. En effet ce sont ces mêmes pays qui seront, avec le Japon et les États-Unis, les moteurs du développement des trois marchés en voie d'ouverture économique, Chine Populaire, Myanmar, Vietnam. Or si le Vietnam, par exemple, peut espérer rattraper son retard sur ses voisins, il restera encore quelques années, voire quelques décennies un "parent pauvre". Cette réalité ne veut pas dire que l'on sous-estime le dynamisme du peuple vietnamien, ni méprise ou conteste le bien-fondé des stratégies choisies par des gouvernants mais les grandes tendances macro-économiques font que, dans le prochain quart de siècle, le Vietnam sera une puissance régionale d'importance moyenne au milieu de géants économiques. Le marché vietnamien restera trop longtemps étroit pour que les entreprises francophones y circonscrivent leurs intérêts et ceci en dépit de l'engouement actuel. N'oublions pas en effet quelques données économiques de base ! Sous des hypothèses très optimistes de croissance "à la coréenne" et d'un accroissement démographique de 2 % par an, le Vietnam aura un revenu par tête de 400 dollars U.S. en 2002, de 1 000 dollars U.S. en 2015 et de 1 600 dollars U.S. en 2022. Autrement dit, le revenu par tête d'un Vietnamien, dans plus d'un quart de siècle, est celui d'un Thaïlandais aujourd'hui. Cette dimension de la puissance économique doit être prise en compte dans notre stratégie de soutien au déploiement des sociétés francophones en Asie. En d'autres termes, une des voies du succès des entreprises francophones sera de tenir compte de cette répartition de la puissance économique et financière régionale, entre la Thaïlande et l'Indonésie au sein de l'ASEAN ; entre les économies chinoises, une Corée réunifiée et le Japon en Asie du Nord-Est. Chacun de ces acteurs pouvant disposer d'un poids

économique identique d'ici 25 ans. On comprend, dès lors, que la méthode que nous emprunterons pour soutenir les entreprises francophones obtiendra un véritable succès, voire l'adhésion de leurs dirigeants, si seulement on tient compte de cette adaptation aux réalités des marchés.

De toute relation avec les "Grandes puissances", les pays d'Asie attendent non seulement l'accès à la puissance économique, marchés, technologies, capitaux, mais également une meilleure insertion dans l'espace politique international. Leur objectif politique quotidien n'est pas tant de réduire leur niveau de pauvreté qu'accéder à leur tour à la puissance dans toutes ses dimensions. L'Asie orientale et du Sud-Est ne se voie-t-elle pas d'abord comme l'avenir de l'humanité ! En d'autres termes, il convient de souligner que l'accès à l'espace francophone est une ouverture au monde. Pour les autres pays de l'ex-Indochine française, cela signifie que le français est certes une "langue de circonstance" mais qu'il n'enferme en rien ses locuteurs dans un espace géographique étriqué ou passéiste. La Francophonie en "Indochine" n'est donc en rien un instrument d'exclusion de l'espace régional naturel des trois États qui la composent. En d'autres termes, le français n'est donc pas, comme certains peuvent le laisser penser, un obstacle à l'insertion de l'Indochine dans l'ASEAN, voire dans l'APEC. Ce message doit être souligné avec force à nos partenaires vietnamiens ; le français a pour objectif de répondre à leurs besoins pour leur politique de développement. La Francophonie n'est ni une mise à l'écart de la modernité, ni une exclusion géographique. Pour démontrer la validité de cette démarche, il faut rappeler qu'il existe également en Asie des pôles francophones en dehors de l'espace indochinois. Cette réalité doit se vivre au quotidien et dans le symbole des lieux de formation que nous allons mettre en place, ce n'est ni un reniement de l'Histoire, ni un rejet du modèle politique de nos partenaires traditionnels. Dans le domaine de la gestion des entreprises, pourquoi ne pas imaginer un (des) centre (s) de formation pour les fonctionnaires et pour les hommes d'affaires francophones en Thaïlande, à Singapour ou à Taïwan ? Rapprocher les lieux de formation des entreprises installées dans la région. Éviter de concentrer les moyens "symboliques" de notre modernité en un seul pays !

Toutefois, cette insertion économique se réalise dans un espace géographique limité. Certes, la Francophonie doit être un moyen supplémentaire d'accéder aux marchés européens et plus largement, notamment par un accès préférentiel aux pays en développement d'Asie mais, n'oublions pas, avant tout, que l'évolution économique régionale se caractérise par une accélération des échanges intra-régionaux. Notre intérêt bien compris est donc de nous inscrire dans cette dynamique. Autrement dit, la coopération économique francophone doit servir à l'expansion des marchés des pays qui se réforment et se modernisent d'abord et ensuite à favoriser l'insertion de ceux-ci dans la dynamique régionale. Des entreprises vietnamiennes peuvent certainement avoir l'ambition de conquérir des marchés au Moyen-Orient et en Afrique du Nord mais leur

espace de conquête et de réussite, se trouve à n'en pas douter en Asie-Pacifique. Il y a donc fort à parier que les pays d'Asie francophone se trouvent prendre le chemin des autres pays des bords du Pacifique à l'heure où l'Union Européenne et les entreprises françaises en font leur priorité.

Pour favoriser l'accès à la modernité économique, la coopération bilatérale propose une réflexion sur la modernisation de l'État : aménagement du territoire, une aide aux réformes des structures administratives locales, du budget, de l'impôt, la modernisation des entreprises, une coopération dans le domaine de formation à la gestion, à l'informatique, et le développement des services, la collecte d'une meilleure information macro et micro-économique. Tous ces domaines de coopération sont et seront, par nature, très sensibles politiquement. En conséquence, à mesure que se développent et s'intensifient les échanges économiques francophones, il nous faudra en France, au Canada, développer la "vietnamiennophonie, la malayophonie, la thaïophonie" de nos agents économiques. Pour bien comprendre et admettre que cette coopération se fonde sur des rapports d'égalité et de partenariat, il nous faut admettre que nous devons également nous perfectionner dans l'approche culturelle de ces marchés et des économies du Sud-Est asiatique. Ainsi, pourquoi ne pas créer une École Française d'Extrême-Orient des affaires ? Cela donnerait un sens à un orientalisme rénové et compléterait les domaines d'excellence de nos instituts de recherches historiques et d'enseignement linguistique, EFEO, CNRS, INALCO, et offrirait encore plus de facilités aux étudiants choisissant de se spécialiser sur cette partie du monde. Ce développement de l'asianophonie permettra dans le même temps d'adapter la Francophonie économique à chacun des sous-ensembles régionaux et garantira une relation économique durable. La puissance européenne en Asie n'est pas attendue, car, bien souvent, les dirigeants politiques est/asiatiques du monde des affaires, n'imaginent plus aujourd'hui l'apport qu'ils peuvent en attendre. Cette "asianisation" de notre stratégie économique par l'emploi des langues autochtones et des investissements croisés sera la source d'une légitimité refondée et l'espoir d'une relation durable. Cette dimension originale de notre coopération économique rassurera sur nos intentions réelles en rappelant que nos objectifs ne sont pas seulement mercantiles même si la Res Economica fait partie, aujourd'hui, d'une dimension politique de la présence française à travers le monde.

## La construction européenne, la Francophonie et le Vietnam

Je vais essayer très brièvement de répondre à deux questions. Premièrement, pourquoi et comment le Vietnam est-il concerné par le processus de construction de l'Union Européenne et deuxièmement en quoi la Francophonie peut-elle constituer un atout dans les relations entre le Vietnam et l'Union Européenne ?

La première partie de mon exposé sera essentiellement destinée à nos amis vietnamiens présents dans cette salle tant est connu aujourd'hui le processus de construction de l'Union Européenne par les responsables français. Je rappelle brièvement que la construction européenne a été fondée autour d'un axe franco-allemand rendu fondamentalement nécessaire par le passé et les perspectives de reconstruction d'une Europe dévastée par la guerre. La construction progressive du marché commun, s'est faite autour de l'agriculture, la libération progressive des échanges commerciaux et de services, et a abouti à un passage lent mais finalement achevé vers la logique de ce que nous appelons aujourd'hui le marché unique. Le marché unique a réussi à se réaliser au 1<sup>er</sup> janvier 1993, date à laquelle est entrée en vigueur une libre circulation quasi totale des marchandises, une harmonisation des régimes de TVA, d'un certain nombre de contrôles, de règles techniques, de politique de normalisation.

Il a réussi également dans le domaine des mouvements de capitaux et de l'épargne, à aller assez loin dans le domaine de la libéralisation des mouvements de capitaux, de la fiscalité, des fusions-acquisitions, de l'élimination des doubles impositions ; il a très largement fait disparaître des frontières en ce qui concerne les mouvements de marchandises et de services, mais il lui reste bien entendu beaucoup à réaliser et notamment dans le domaine des mouvements de personnes, car s'il a en effet permis, à la fois à travers la reconnaissance mutuelle des diplômes, le droit de résidence, la liberté d'installation, la libération progressive d'un grand nombre d'activités, s'il a donc permis les échanges de personnes, il n'a pas encore totalement supprimé les régimes de contrôle. Il lui reste à réaliser encore l'ouverture d'un grand nombre de marchés réglementés par

des éléments à caractère législatif contraignant, comme le marché des télécommunications, le marché des assurances, la libéralisation totale du transport aérien, et comme vous le savez, ces régimes sont en voie d'harmonisation, celle-ci d'ailleurs ne se faisant pas sans douleur. Le marché unique est donc parvenu aujourd'hui à un point d'achèvement relativement grand et les perspectives de la construction européenne dans les prochaines années sont plus intéressantes encore. Je rappelle brièvement que le traité de l'Union Européenne comporte trois piliers ; je laisserai de côté celui de la politique étrangère et de sécurité commune, pour m'intéresser plus particulièrement à l'union économique et monétaire dont la logique s'impose progressivement aux états membres qui sont capables de la supporter et la France en fait partie.

Quoiqu'on en pense et quoiqu'on puisse le cas échéant en dire, cette logique conduira relativement rapidement à l'échelle de l'histoire de nos pays, à la constitution d'un espace monétaire unifié. Parallèlement, la construction européenne se poursuit dans le domaine de la libre circulation des personnes, la coopération en matière de justice et de police et dans d'autres domaines aussi fondamentaux que la culture tout en s'élargissant, et c'est un point fondamental, à de nouveaux pays membres : l'Autriche, les trois pays nordiques – deux sur trois nous ont déjà rejoints, cela porte les effectifs de l'Union Européenne à 15 pays. Parallèlement ces perspectives d'élargissement à l'Europe Centrale et Orientale nous contraignent à faire face à une nouvelle donne institutionnelle qui va mobiliser les énergies de nos gouvernements pendant les deux années qui viennent.

Voilà en quelques mots, l'arrière plan, le paysage de la construction communautaire. Le régime des échanges – c'est un point fondamental entre le Vietnam et les pays membres de l'Union Européenne qui constitue le plus vaste ensemble intégré de la planète et le plus riche –, le régime des échanges commerciaux stricto sensu est fixé, par l'Union Européenne. Je voudrais rappeler que les États membres n'ont aujourd'hui plus aucune compétence en matière douanière et que même les clauses de sauvegarde sont aujourd'hui des clauses communautaires. Il ne faut pas se faire d'illusion comme le disait Maître Ngo, l'Union Européenne va devenir plus sélective, moins perméable aux produits des pays tiers et elle donnera toujours un peu plus à ceux qui ont des titres à faire valoir, la Francophonie en est un et non des moindres.

L'Union Européenne développe par ailleurs, des programmes d'aides communautaires au Vietnam, qui ont atteint plus de 30 millions d'écus, c'est-à-dire plus de 200 millions de francs en 1993 ; elle développe également des programmes importants de rapatriement d'un certain nombre de Vietnamiens qui avaient quitté le Vietnam et qui reviennent et enfin des programmes également importants que vous connaissez pour certains d'entre vous, d'assistance technique pour la transition vers l'économie de marché. Ce sont des programmes qui ont fait la preuve de leur efficacité.

En quoi, et c'est le deuxième point, la Francophonie peut-elle être un atout pour le

Vietnam dans ses relations avec l'Union Européenne ? Il faut pour le comprendre se pencher sur le processus de décision au sein de l'Union Européenne.

L'Union Européenne a des institutions très originales, dont une, la Commission Européenne l'est tout particulièrement puisqu'il s'agit d'un collège de personnalités nommées pour cinq ans, les grands pays en nomment deux, les petits en nomment un et la commission dirige le travail quotidien de l'Union Européenne. La commission fonctionne très largement en français, non pas seulement parce que son président est depuis dix ans, un Français, Jacques Delors, ou un francophone – Monsieur Santer, le prochain président qui prendra ses fonctions au mois de janvier – mais aussi parce que dans les directions générales de la commission, le système de la nomination des directeurs généraux, le régime de ce qu'on peut appeler les strates géologiques des fonctionnaires, qui se sont déposées au fur et à mesure des adhésions, avantage des états fondateurs, et la Grande-Bretagne qui n'est entrée que plus tard en 1972, n'a jamais pu obtenir que l'anglais supplante le français dans les travaux quotidiens de la commission.

Il y a une autre raison dont je ne suis pas particulièrement fier ; l'axe franco-allemand fonctionne en français, les Français ne parlant pas allemand, dans le travail quotidien des institutions communautaires lorsque les Français et les Allemands ont besoin d'un dialogue constant, ce dialogue se déroule la plupart du temps en français. Le secrétariat du Conseil des ministres est également très largement un organisme qui travaille en français, pour non seulement des raisons historiques, mais des raisons également juridiques auxquelles je voudrais consacrer quelques minutes. Seul le français traduit correctement, le droit écrit, univoque et prescriptif, c'est-à-dire unilatéral, en usage dans le système juridique de l'Union Européenne. Certes, l'anglais traduirait sans doute mieux un droit coutumier et négocié de type interdictif, et non pas prescriptif, mais ce système juridique n'existe pas ou très peu dans l'Union Européenne et celle-ci est largement dominée par les concepts et les mécanismes juridiques français. La question des Droits de l'Homme qui a soulevé dans un proche passé des difficultés dans les relations entre l'Union Européenne et le Vietnam, est une question très largement incompréhensible si on recourt au concept du droit anglo-saxon. Il est nécessaire, lorsque l'on est dans la situation de ne pas être membre de l'Union Européenne, d'avoir dans la place, si je puis dire un avocat, et il est clair que le bloc francophone, France, Belgique, Luxembourg est à même de parler efficacement pour le Vietnam et de défendre ses intérêts à l'intérieur de l'Union Européenne et je crois qu'il le fait depuis quelques temps avec efficacité.

Je voudrais enfin rappeler que lorsque le Vietnam traite avec l'Union Européenne, il ne traite pas seulement avec ses pays membres ce qui est déjà très important, pour son commerce extérieur, mais aussi avec les 69 pays signataires des Accords de Lomé et pays A.C.P., Afrique, Caraïbes, Pacifique. La convention de Lomé est le seul programme d'aide dans le monde à être négocié ; il est aussi le premier par l'importance des

concessions que font des pays dit riches : accès illimité au marché européen pour les produits industriels sans exception, dotation de 70 milliards de francs, essentiellement sous forme de subventions sur une période de cinq ans, garantie pour les exportations en produits de base et en matières premières, les systèmes Stabex et Sysmin qui sont d'une importance vitale pour ces pays. C'est un point, qui notamment dans cette région du monde, ne doit pas être oublié : le groupe des pays A.C.P. qui est très largement francophone, constitué de 69 pays liés à l'Union Européenne par le système de Lomé, représente un atout fondamental de la Francophonie et je voudrais terminer en faisant une brève observation.

Au Parlement Européen, la commission de la coopération qui gère les Accords de Lomé, est une commission qui est dirigée par des Français, je ne sais pas trop pourquoi, mais c'est ainsi : le président Bernard Kouchner est un socialiste, et les deux vice-présidents sont respectivement un centriste, Monsieur Bernard Stasi, et un communiste, Monsieur Francis Wurtz, et la composition de la commission de la coopération est très largement française.

En conclusion, je crois qu'on peut dire, premièrement que le Vietnam a besoin de l'Union Européenne et deuxièmement que la Francophonie est le meilleur atout du Vietnam dans ses relations avec l'Union Européenne.

**Alain Metton**

*Membre de l'Institut Universitaire de France  
Directeur du Groupe de recherche CNRS - Commerce  
Vice-Président de l'Union géographique nationale*

## Espaces et populations francophones, des marchés en expansion, une présence culturelle

Lorsqu'on parle de Francophonie, on évoque à la fois une aire linguistique – celle du français, une communauté politique – celle des 47 pays ayant le français en partage, un espace économique en cours de construction mais on affirme aussi la spécificité culturelle de valeurs véhiculées par l'usage du français et ayant une portée universelle dépassant largement la pratique et même la connaissance d'une langue. S'il est vrai qu'aucune de ces entités linguistique, politique, économique, culturelle, ne peut se concevoir isolément, ces notions recouvrent en fait des phénomènes de dimension et de nature bien différentes quant aux populations et aux espaces concernés, aux richesses économiques ou culturelles à développer. Elles correspondent à une communauté aux liens pratiques ou affectifs plus ou moins étroits, présente dans le monde entier, détentrice d'un immense potentiel économique encore largement à mettre en valeur et porteuse d'avenir par cette qualité culturelle si originale dans le contexte géopolitique et géo-économique de notre temps.

L'espace francophone, l'un des espaces linguistiques les plus vastes de la planète recèle un immense potentiel de richesses naturelles encore partiellement vierges d'exploitation et des populations qui représentent les plus fortes croissances démographiques à l'horizon des prochaines décennies.

Il est certes difficile de définir un espace de la Francophonie. Si l'on s'en tient à une définition très restrictive correspondant à l'usage quotidien du français, il y a un peu plus de 100 millions de francophones de par le monde dont les deux tiers en Europe (pour l'essentiel France, Belgique, Suisse, Luxembourg) où il convient d'ailleurs de remarquer que la langue française est la plus utilisée dans la Communauté européenne après l'allemand mais devant l'anglais. Le tiers restant de cette population parlant quotidiennement le français se localise en Afrique (Afrique du Nord et Afrique du Centre et de l'Ouest), mais aussi en Amérique, au Québec et dans les Caraïbes et se disperse en Asie pour l'essentiel dans les différents départements et territoires appartenant à la France d'Outre-mer. À côté de cet espace d'usage courant du français, il est aussi nécessaire de

prendre en compte cent autres millions d'individus qui ont une bonne pratique du français mais un usage occasionnel, comme dans nombre de pays d'Afrique où l'on pratique simultanément une langue traditionnelle dans la vie familiale et le français dans les relations professionnelles et administratives. Au total, une bonne pratique du français concerne environ 200 millions de personnes, ce qui n'est certes guère par rapport à l'anglais, au chinois et un peu plus faible que l'espagnol mais n'est pas négligeable, surtout dans certains continents tels que l'Europe et surtout l'Afrique. Déjà, on remarquera que dans cette nouvelle acception de la Francophonie, l'Europe n'est plus qu'un élément dans un espace francophone qui s'étend beaucoup plus largement en Afrique.

Mais la Francophonie ne se limite plus aujourd'hui au simple usage d'une langue par certaines populations plus ou moins dispersées à l'intérieur d'un pays et pratiquant concurremment d'autres langues. L'espace francophone est le seul espace linguistique multinational à être défini et organisé dans le monde au niveau des États définissant une politique en faveur du français et dessinant un espace privilégié de la Francophonie. En effet, les États "ayant le français en partage" sont actuellement au nombre de quarante-sept et représentent à peu près 500 millions d'individus, présents sur tous les continents, avec les plus larges effectifs en Afrique et dans le monde arabe qui en sont les centres de gravité avec près de 300 millions de personnes ; l'Europe n'est plus que seconde, l'Asie précède l'Amérique. Cette communauté politique francophone ne cesse de s'étendre avec récemment l'adhésion de nombreux pays asiatiques et d'Europe Centrale. Tel qu'il se dessine aujourd'hui, cet espace où le français est privilégié est le troisième ensemble économique du monde après l'anglais et le chinois devant l'espagnol, l'arabe et le russe même si les comparaisons sont délicates puisqu'il n'existe pas pour ces autres espaces linguistiques d'organisation multinationale équivalente.

Il faut de plus ajouter que le français devient ainsi une clé d'accès à de larges espaces continentaux. En Europe, par exemple, la diversité des langues fait que le français est la langue officielle de quatre États de la Communauté européenne, qu'une grande partie des institutions européennes, que cela soit à Bruxelles ou à Strasbourg fonctionne dans des régions où on s'exprime en français et que le français est ainsi la langue la plus usitée au sein des organismes de la Communauté.

Le français est aussi la clé d'accès à presque toute l'Afrique excepté l'Afrique orientale et australe. En effet, les divers pays d'Afrique ont pour langues officielles à la fois des langues traditionnelles d'accès difficile et d'usage très local et le français y joue, de ce fait, le rôle d'un véritable trait d'union étendu même dans le monde arabe. On observera même que certains puissants pays africains comme le Nigeria avec près de 100 millions d'individus de langue anglaise sont enclavés au sein de pays francophones et que l'usage du français y devient hautement souhaitable pour traiter des affaires avec les pays voisins francophones. D'ailleurs, la plupart des institutions à vocation interafricaine, y compris

L'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) reconnaissent le français comme langue officielle aux côtés de l'anglais et de l'arabe.

Or, si ce vaste espace des pays ayant le français en partage, ne comprend encore qu'un demi milliard d'individus, il connaît une croissance rapide et une mutation accélérée.

Sur le plan démographique, alors que partout dans le monde, on révisé à la baisse les taux de croissance démographique, la natalité a baissé moins qu'ailleurs dans le monde francophone, tout particulièrement africain. Même si une décélération se dessine aujourd'hui, c'est un accroissement de 200 à 300 millions d'individus que connaîtra inéluctablement cet espace de la Francophonie dans le prochain quart de siècle, devenant l'un des plus peuplés des grands espaces économiques mondiaux. Il est de plus assuré d'une structure par âges parmi la plus jeune qui soit au monde avec tout ce que cela peut certes poser comme problèmes d'éducation et de scolarisation, mais aussi tous les avantages que cela peut représenter pour une mise en valeur économique dynamique.

Les transformations économiques de cet espace de la Francophonie risquent également d'être considérables, et répéter au cours des prochaines décennies ce que l'on observe aujourd'hui en Amérique latine et sur la façade asiatique du Pacifique.

D'une part, quelles que soient les politiques menées ici et là, il est inévitable que les taux d'urbanisation aujourd'hui parmi les plus faibles du monde, croissent de façon importante, amenant une nouvelle répartition des hommes dans l'espace et conduisant à de nouveaux besoins. L'urbanisation n'est certes pas un remède à tous les maux mais il en résultera un accroissement des besoins non satisfaits par autosubsistance dans les campagnes et une augmentation de la demande urbaine avec la plus grande réceptivité des villes à la consommation de produits et services modernes.

D'autre part, accompagnant cette transformation des rapports villes-campagnes, il est difficile de ne pas envisager un transfert économique d'un secteur agricole souvent encore aujourd'hui dominant vers une industrialisation, ne serait-ce que celle correspondant à la mise en place d'infrastructures énergétiques et relationnelles (routes, voies ferrées, métros ou tramways des villes, télécommunications), plus encore un énorme accroissement des services en des pays possédant déjà un précieux savoir-faire issu de l'artisanat et du commerce informel : véritable pépinière d'entreprises pour peu que les conditions économiques s'améliorent et que soit sérieusement mis en valeur l'immense potentiel touristique.

Le principal handicap de cet espace francophone reste le contraste des niveaux de vie entre 300 dollars par habitant et par an dans certains pays africains et plus de 30 000 en Suisse. Espérons que les valeurs de solidarité que véhicule la Francophonie favoriseront un "rattrapage" qui peut faire de cet espace économique francophone l'un des plus grands marchés du monde. Il faut dès maintenant ne pas laisser inoccupés ces marchés provisoirement encore protégés d'une trop vive concurrence internationale.

Il faut toutefois remarquer que ces irritants contrastes économiques actuels s'accompagnent d'une réelle diversité des aptitudes qui peut être un facteur favorable de coopération économique. L'espace de la Francophonie va du tropique sud aux hautes latitudes, des pays chauds aux pays froids, des fortes densités humaines aux quasi déserts. C'est souligner toute la diversité des situations et des besoins qui peuvent être mis à profit comme champs de nouvelles ressources aussi bien agricoles qu'industrielles ou touristiques ou comme marchés d'écoulement de produits, des plus élémentaires aux plus sophistiqués. Ceci, loin de constituer un handicap, représente plutôt un atout pour l'ingéniosité et la compétence de nos entreprises qui ne sont pas obligées de ne s'attaquer qu'aux marchés très convoités et très concurrentiels où la technologie américaine tient la dragée haute. Il y a peut-être là une voie originale à trouver pour la Francophonie des affaires, fondée sur ces contrastes ou ces complémentarités à mettre en valeur. De fait, alors que la plupart des grands espaces économiques mondiaux sont marqués par les ressemblances entre pays associés, l'espace de la Francophonie fournit plutôt un abrégé de la diversité planétaire et c'est une chance à saisir pour des entreprises qui sauront innover et se démarquer de leur concurrents en respectant la spécificité des milieux d'exercice.

Enfin, il ne faut pas oublier que plus que tout autre entité de quelque nature que ce soit, le monde de la Francophonie est riche de son espace : vingt millions de kilomètres carrés soit près d'un sixième des terres émergées avec un immense potentiel de richesses inexploitées, voire inexplorées. De la mise en valeur énergétique des rivières aux ressources du sous-sol, à celles de la nature et du soleil, du Québec au Zaïre et au Sahara, il s'agit encore largement de pays neufs dont l'ampleur et la diversité permettent les plus larges espoirs, de la même façon que Tocqueville, dès la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, prédisait un grand avenir à l'Amérique et la Russie, riches de leur espace.

Autant qu'un domaine économique aux fortes potentialités, la Francophonie représente également un champ culturel de portée universelle dépassant le cadre des 47 pays ayant le français en partage dont la qualité, la diversité et le prestige viennent renforcer les atouts économiques.

Partageant avec l'anglais, le rôle de langue de communication internationale, le français est largement présent dans toutes les institutions internationales à l'ONU, plus encore à l'UNESCO dont le siège est à Paris et où, naturellement, dans des domaines proches des sciences humaines et sociales, les prises de parole en français sont à peine moins nombreuses que celles effectuées en anglais.

Sur le plan scientifique international, le Conseil des Unions Scientifiques Internationales a son siège à Paris et sur 22 Unions Internationales, 8 sont présidées par des francophones.

Sur le plan artistique, il n'est pas besoin de rappeler l'attrait de Paris dans les Arts et Lettres. Il faut ajouter que cette aire scientifique et culturelle francophone est soutenue

par une politique active tant au niveau de l'enseignement supérieur (AUPELF-UREF) que pour l'enseignement aux divers niveaux, y compris primaire, d'une langue qui est première ou deuxième langue obligatoire ou langue optionnelle dans la plupart des pays du monde.

Enfin, une politique sans doute encore à développer de soutien par les médias – journaux, livres, émissions télévisées – étend autant la pratique du français que la diffusion des valeurs de la Francophonie.

En fait, cette communauté culturelle francophone repose sur le partage de certaines valeurs : le modernisme sans doute mais aussi des valeurs plus philosophiques – liberté, démocratie, solidarité, pluralité qui peuvent ici et là revêtir des formes diverses mais avec des similarités certaines. Ce sont ces valeurs culturelles véhiculées par le français qui, tout autant que ses qualités d'usage linguistique, le font choisir dans presque tous les pays comme langue seconde et signe de reconnaissance d'une élite. Qu'il s'agisse de l'Europe centrale ou de l'Amérique latine, l'usage aisé ou, du moins, la familiarité avec la langue française reste encore un signe distinctif d'une qualité d'éducation.

C'est un atout économique non négligeable dans des pays où les responsables politiques et économiques ont été élevés dans la sympathie pour la culture française et où les décideurs d'aujourd'hui pourtant davantage formés à l'anglais partagent du moins une image du goût français, même s'il doit tenir dans des images stéréotypées mais incontournables de produits de luxe et de qualité ludique de vie.

Sous toutes ses formes, qu'il s'agisse de la sympathie profonde pour les idées humanitaires, de l'admiration pour le patrimoine artistique, du français appris en langue seconde comme un "plus" dans l'éducation ou des images factices mais attrayantes de la vie parisienne, la francophilie est une des données les plus répandues de par le monde. Géographe et grand voyageur, j'ai toujours été agréablement surpris de cet immense capital d'intérêt et de sympathie dont dispose d'emblée celui qui parle français et il ne faut pas oublier que Paris reste la destination de voyage la plus souhaitée au monde. L'une des principales richesses de la Francophonie est bien celle d'être appréciée au-delà de son pré-carré.

Depuis longtemps déjà, la culture francophone est une culture plurielle qui encourage le développement des langues traditionnelles, contribue à préserver les spécificités locales et facilite les mélanges fructueux des richesses de civilisation. Elle apparaît un des remparts à la standardisation de notre temps. Sans doute, est-ce bien le rôle d'un outil de culture que de privilégier la diversité par rapport aux très puissantes forces d'uniformisation issues des logiques économiques et politiques contemporaines. C'est aussi un terrible défi que de souhaiter à travers la seule communication préserver l'originalité des patrimoines. Les valeurs culturelles ne peuvent, sous peine de devenir surannées, être longtemps tenues à l'écart du monde moderne et des besoins actuels de

l'économie et de la société. Les valeurs de la Francophonie ne sauraient ainsi se passer d'un support économique et d'un projet politique, pour constituer toujours un palliatif, un recours, un échappatoire qui, dans quelque figuration que ce soit, permet de tempérer les contraintes et dominances économiques et politiques du moment et du lieu.

Espaces et populations ayant en partage entièrement, occasionnellement ou partiellement le français constituent un ensemble original de par le monde. Alors que les grands blocs sont habituellement d'essence économique ou politique, le culturel est le ciment d'une Francophonie qui se veut diversité et respect des originalités. La Francophonie ne saurait toutefois prétendre résister aux prodigieux mouvements d'alignement ou d'uniformisation culturelle qui procèdent de la mondialisation des échanges sans affirmer qu'elle peut être aussi une réalité économique fondée sur un choix délibéré et non contraint où l'immensité des richesses, l'importance des populations, la diversité des aptitudes constituent autant de chances pour un développement économique et culturel sous des formes harmonieuses qui sont peut-être à inventer.

## Les affaires sociales, la santé publique, la Francophonie et les nouveaux outils d'information

Notre intervention orale, en langue française, préparée en compagnie des responsables du colloque, et des différents intervenants de la Table Ronde, aura pour souci premier :

- l'équilibre des messages à développer au cours des deux journées, d'une part.
- la description détaillée des thèmes et des réflexions des interventions elles-mêmes, d'autre part. Toute intervention orale de cette nature doit s'appuyer sur un support conducteur relevant de l'écrit. Il nous est apparu opportun et utile de développer la rédaction des points retenus par l'organisateur du colloque. Cette rédaction couchée sur le papier restera à la disposition des participants et pourra apparaître sur les comptes-rendus destinés aux différents partenaires concernés. Ce qui est écrit doit être dit : néanmoins, l'intervenant-auteur de la présente note ne se limiterait pas à la seule lecture à haute voix de ce document dactylographié. Cette retranscription anticipée des sujets phares abordés, est divulguée pour être lue et relue afin de revenir à tête reposée sur ce qui aura été dit, ce qui devait être développé lors de la rencontre à laquelle nous assistions, ou à laquelle le lecteur de ce document n'aurait pas pu se rendre ce jour-là !

Il s'agit pour la Francophonie, en général, et pour nous, francophones aujourd'hui en particulier – d'observer les missions des Affaires Sociales et de Santé Publique qui favorisent des secteurs d'activités et qui nécessitent la mise en place de services. Nous retiendrons des services qui permettent :

- de favoriser des emplois,
- de diversifier les activités,
- et de créer des produits en matière de Santé Publique.

On peut évaluer trois secteurs :

- les secteurs d'urgence
- les secteurs en voie de développement
- les secteurs à concevoir et à créer.

## LES SECTEURS D'URGENCE

Nous pouvons agir sur deux axes :

- l'action sanitaire
- l'hygiène publique

### L'action sanitaire

Les coopérations multilatérales interviennent depuis de nombreuses années auprès des populations par l'apport de médicaments, de vivres, de matériels de soins en partenariat avec des Associations, des entreprises de transport, des laboratoires, des médecins, pharmaciens, chercheurs ou techniciens. Ces actions que l'on pourrait appeler "Nord/Sud" méritent une grande considération parce qu'elles sont salutaires et exemplaires, mais elles s'avèrent insuffisantes puisque confrontées à une énorme demande.

Cette demande (y compris en Europe) exige des moyens techniques et financiers importants. L'action sanitaire nécessite un programme d'urgence qui doit être mis en place entre deux ou plusieurs pays partenaires.

Nous écartons, à juste titre, les opérations relevant de la Défense ou des Organisations Internationales (ONU) qui s'exercent dans des contextes différents.

Nous aurons pour souci la création bilatérale d'un Comité composé de représentants référencés et décisionnaires. Ce Comité devra construire le programme, suivre son application, sa réalisation et son évolution constante. L'organisation de la Santé Publique est sans nul doute le premier secteur de cohésion sociale. Nous ne devons pas nous arrêter à la simple gestion de la charité, mais nous devons, grâce à la dynamique de l'action humanitaire, mettre en place des moyens d'actions structurés en faveur de la protection sociale et de la dignité humaine. Notre première rencontre régionale peut considérer sur le terrain les actions d'urgence à mener au Vietnam en coopération avec l'État et les Entreprises.

Des actions d'urgence sont :

- des campagnes de vaccination
- des campagnes d'information médico-sociales
- des campagnes de dépistage

Si certaines initiatives sont en cours de réalisation, nous le répétons, les actions sont insuffisantes. Il nous faut insister sur de telles campagnes, surtout quand elles sont menées par des équipes francophones. Des associations, des entreprises et les équipes désignées encadrent l'action humanitaire. D'autres équipes doivent être constituées et favoriser la création d'emplois. Toute entreprise peut diversifier ses activités. L'entreprise est invitée à prendre part à la mise en place d'actions sanitaires.

*Premier constat*

L'évacuation sanitaire mérite une réflexion toute particulière. En ce qui concerne les populations isolées dans les montagnes ou les régions fluviales, les pistes étroites, boueuses et accidentées ne favorisent pas le rapatriement d'urgence vers les structures de soins situées dans les plaines, les grandes villes.

Outre le réseau routier à améliorer, les ambulances et les équipes soignantes de premier secours à multiplier, il n'est pas exclu d'envisager des services de secours et d'évacuation par hélicoptère. La Francophonie peut prendre une place prépondérante dans ces stratégies. Le corps médical du Vietnam, ses Chefs de service, sont assez souvent francophones. Les plus anciens ont fait leurs études en France, ou ont étudié au Vietnam, en français.

La Francophonie est un atout de communication en médecine et en pharmacie.

Les secteurs des Ponts et chaussées – balisages – formation des personnels – industrie de l'automobile et de l'aéronautique sont concernés par l'évacuation sanitaire.

*Deuxième constat*

- Les campagnes d'informations médico-sociales aident à la création de programmes bilingues – texte – entretien parlé – négociation de création de produits – campagnes multilatérales et bilatérales pour des sujets préoccupants comme le SIDA ou la toxicomanie.

- les campagnes de vaccination et de dépistage rassemblent les équipes de soins et les concepteurs de matériels utiles à ces campagnes (véhicules, dispensaires, outils, médicaments).

Ces échanges sur le terrain, précédés ou suivis par des écrits, préservent et favorisent la Francophonie.

“Même dans le cas d'une seconde langue, on apprend à parler en parlant.”

Ces deux exemples pour argumenter le fait que : “Structurer l'action humanitaire devient un atout pour la Francophonie.”

---

*Informations*

- Sommet Mondial contre le SIDA le 1<sup>er</sup> Décembre 94 à Paris - 42 pays (dont le Vietnam) prêts à signer la déclaration de Paris.

Président : le Professeur Bernard Debré - Ministre de la Coopération

- Projet de création de Maisons des Jeunes de la Santé à l'exemple des MJC - Maison des Jeunes et de la Culture.

Nous relèverons deux constats rapportés par des Missions françaises au Vietnam (un document vidéo de 10 minutes relate les travaux de “coopération et jumelage”, AVIMS = 45 88 77 00).

## **L'hygiène publique**

Si nous retenons la mise en place des égouts, de l'assainissement, des déchetteries, uniquement dans les secteurs urbains ou hospitaliers, les chantiers sont considérables.

Il n'est pas offensant de constater que ces perspectives doivent concerner en premier lieu les secteurs d'urgence. Les entreprises d'aménagement et d'équipement devront se pencher sur ces chapitres de la coopération relevant de l'hygiène publique. Une commission francophone doit être constituée et rapporter un plan d'action adapté à chaque pays partenaire. A ce jour, le handicap économique de la Francophonie ne peut se retrouver que dans la concurrence. En ce domaine, le premier atout se résume par la présence, l'initiative et l'investissement immédiat.

Il est urgent de ne plus attendre. Nous devons agir et convaincre les responsables d'entreprises de favoriser la coopération par des secteurs d'urgence comme l'action sanitaire et l'hygiène publique.

Nous nous y employons dès aujourd'hui.

Deuxième secteur évoqué dans cette première partie :

## **LES SECTEURS EN VOIE DE DÉVELOPPEMENT**

En matière de Santé Publique, la Francophonie doit agir principalement sur deux terrains :

- La médecine prédictive
- La recherche pharmaceutique

Secteurs en voie de développement, en effet :

- il y a déjà une présence de la médecine francophone dans les pays partenaires réunis par l'AUPELF-UREF,
- il y a déjà une présence de laboratoires francophones au Vietnam.

Afin de faciliter ces secteurs d'activités, nous proposons :

- La création de deux instituts :

Un institut de prévention en faveur de la santé publique – Un Fonds National de Prévention – Relation d'information sur les maladies et les soins – les recherches scientifiques et les campagnes à mener.

Un institut de recherche des traitements ,notamment sur les toxicomanies et le sida, fléaux auxquels nous sommes confrontés partout dans le monde.

Ces deux instituts auront pour tâche première :

- l'évaluation des besoins territoriaux
- les recherches de financements et de partenaires
- le contrôle des expérimentations et des soins
- les autorisations de mise sur le marché des médicaments

La recherche pharmaceutique peut, par exemple, travailler au traitement des toxicomanies et créer des produits de substitution adaptés au Vietnam. La Méthadone fait son apparition en France et ce produit de substitution coûteux est prescrit aux toxicomanes “européens” tout en ne faisant pas encore l’unanimité parmi les praticiens.

Ne faudrait-il pas, dans le cas du Vietnam, (où l’opium est un fait “culturel” pour les uns, de tradition exotique pour les autres) envisager que des équipes francophones viennent travailler avec les chercheurs vietnamiens et créent un produit de substitution adapté, prescrit, et moins onéreux ? Il est de notre devoir d’activer ce genre d’initiative.

Les acteurs de ces centres de prévention et de recherche pharmacologique doivent favoriser l’industrie pharmaceutique. Les Laboratoires doivent investir. Agissant en conscience dans leur évaluation, leur expérimentation, leur autorisation, ces acteurs se réclament, et font circuler les textes des Comités d’Éthique.

Ces textes devraient faire de la Francophonie la langue première. Un véritable dialogue s’installe dans la Francophonie elle-même.

Examinons enfin le troisième et dernier secteur abordé dans notre première partie :

### **LES SECTEURS À CONCEVOIR ET À RÉALISER**

Ils concernent plus particulièrement la construction et l’équipement – les structures de soins hospitaliers et extra-hospitaliers :

- dispensaires
- hôpital de jour
- centres d’accueil – pour les patients
- pour les familles
- centres de formation paramédicaux

Les laboratoires de recherche, ou plutôt des stations d’observation de Santé Publique

- nutrition et biologie
- notons la relation Santé-Environnement (les effets de la Dioxine) (les séquelles psychologiques...)
- une médecine d’après-guerre bactériologique-biologique...
- un accompagnement, une réinsertion des populations traumatisées par les guerres, les bouleversements internes...

Toutes ces actions passent d’abord par le langage, et là, la Francophonie demeure un atout majeur pour les démarches et la rédaction des contrats.

Ces secteurs à concevoir et à réaliser couvrent un champ économique étendu. Ils favorisent la production industrielle sous tous ses aspects.

Les mises en place et la description des différents secteurs relevant des domaines des Affaires Sociales et de la Santé Publique ont été rapidement abordées dans notre première

partie. Les études proposées pourraient faire l'objet d'une prochaine rencontre traitant uniquement de ce sujet.

Dans notre deuxième partie, nous nous interrogerons sur :

“Les nouvelles Techniques au service de l'information médicale et scientifique”

La communication des enseignements, formations, recherches, est facilitée par les Autoroutes de l'information et la Télémédecine.

Nous aborderons la formation, l'expérimentation, les acteurs, les outils et nous nous pencherons surtout sur la nouvelle culture des contenus francophones à réveiller et à adopter pour demain.

## **LA FORMATION ET L'EXPÉRIMENTATION**

Les secteurs de la formation et de l'enseignement sont des chapitres évidents à évoquer en matière de Francophonie. Les actions mises en place décrites par d'autres intervenants sont concluantes.

Nous retiendrons aujourd'hui que la formation médicale et scientifique ne doit pas se cantonner à des publications (généralement éditées en langue anglaise). La formation s'exerce aussi par des stages pratiques et par l'accès à des programmes d'étude sur différents supports : papier, audiovisuel, informatique.

La formation est un investissement à long terme. Les entreprises le savent et doivent là encore s'ouvrir à d'autres secteurs. Elles deviennent producteurs de programmes de formation. Si ces formations développent le savoir et la connaissance, elles favoriseront fatalement la Francophonie. De même pour la coopération amorcée en matière d'expérimentation. Il nous faut donc produire et créer des programmes bilingues – organiser et diriger des stages pratiques sur les deux territoires – instaurer une politique de formation non pas basée sur : “voilà ce qu'il faut faire” mais inviter nos partenaires à vérifier “ce que nous faisons”.

La pratique favorise l'utilisation du langage parlé et se retranscrit dans les notes et les mémoires bilingues.

La Francophonie peut être présente dans les domaines théoriques et pratiques de la médecine, de la pharmacie, dans les structures de soins, et leurs différents services (techniques, administratifs, juridiques surtout).

Les producteurs de programmes de formation et d'expérimentation faciliteront la coopération qui suivra immédiatement. La langue ne sera plus un obstacle ou une excuse.

Et si, par habitude ou par obligation, les publications continuent à s'imprimer en anglais, le message pratique doit s'exercer en langue française. Tous les moyens de communication doivent être pensés, créés et produits en français et en vietnamien. Sur la même page, ou le même écran, les deux langues doivent être présentes.

## **Les outils**

Nous remarquerons que les nouveaux outils de communication (informatique, électronique) sont multilingues. Un CD-I permet l'utilisation simultanée de seize langues différentes. Mais là, nous entendons ou lisons des langues différentes, nous ne les parlons pas. Certes, nous pouvons les répéter si le programme est conçu en ce sens. Ce multilinguisme est un atout, mais nous observons que les programmes de formation destinés aux rappels des procédures et des manipulations sont de plus en plus visuels et seulement visuels. Ils ne parlent plus ou ne font plus appel (quand ils sont performants) aux commentaires parlés ou écrits. L'audiovisuel dans ses nouvelles techniques se dirige vers l'image au détriment du texte. Atout extraordinaire de communication internationale, mais handicap à relever pour la Francophonie entre autre.

## **Les acteurs**

Le producteur de programme de formation, sur un support d'édition électronique, a tendance pour des raisons économiques à sacrifier le langage ou l'écrit car les nouveaux outils lui permettent de donner à voir (images fixes ou animées), des séquences "parlantes", recherchées, mais qui se passent de commentaires.

Avant donc de promouvoir les nouveaux outils d'acheminement du savoir et de la connaissance, nous nous attacherons à inscrire l'importance du commentaire parlé ou écrit dans toute production de programme de formation.

## **"DE LA NOUVELLE CULTURE DES CONTENUS"**

Le livre, le photocopié, la brochure, vont vers une numérisation du même document, et pourront être consultés à distance, sur un écran domestique relayé à des réseaux et des serveurs. La présence de l'écrit, de la langue, subsiste puisque, dans cette utilisation, on lit, on consulte, on apprend en décodant des chiffres et des lettres. Là, le rapport à la langue est entretenu. La culture francophone possède et peut mettre à la disposition des utilisateurs des quantités de volumes imprimés ou dactylographiés en leur temps (patrimoine). La principale demande à laquelle nous devons répondre aujourd'hui est la consultation rapide en temps réel. C'est un nouveau service qui exige une post-production importante. Ce volume d'activités devrait relancer les secteurs de l'audiovisuel.

La mise en service des autoroutes de l'information, la création de produits relevant de l'édition électronique, la télédiffusion, télémédecine à distance, téléenseignement, doivent s'attacher à préserver la Francophonie dans ses contenus, à valoriser la culture de ses contenus, et, s'il est vrai que le CD-I, le CD-ROM exigent "beaucoup, beaucoup,

beaucoup de culture”, comme le disait Monsieur le Ministre Jacques Toubon, l’enjeu culturel de la Francophonie est désormais dans les conceptions de produits “multimédia”. La production visuelle et multilingue ne doit pas sacrifier à la mode. Elle doit considérer la Francophonie comme le lien majeur de ses trésors culturels et scientifiques dans toute conception de produit destiné à l’édition électronique.

Le chantier que nous devons étudier aujourd’hui dans les domaines de l’acheminement des connaissances médicales et scientifiques surtout – car nous l’avons constaté, ce sont des domaines porteurs – ce chantier, donc, a pour but premier : de faciliter la communication des contenus de programmes de formation et de veille d’expérimentation à distance. C’est possible aujourd’hui. Nous le constatons par notre déplacement physique (plus de dix heures d’avion – une journée de voyage), la distance et la communication sont sur le devant de la scène des préoccupations des entreprises.

Les nouvelles techniques d’acheminement en temps réel ne remplaceront pas tout à fait la pédagogie présenteielle, mais de même que la télévision ne remplace pas le livre, il n’est pas inutile de rappeler qu’un bon film ou un documentaire évite de lire. Il s’agit de continuer à lire sa propre langue, même dans d’autres formes de langages, et c’est le fondement de la Culture des contenus. Il nous faut donc penser à la Francophonie en français.

En matière de soins, la présence du médecin ou de l’infirmier est à sauvegarder. Mais nous noterons qu’il est, en matière chirurgicale, par exemple, possible d’intervenir à distance, et que toute instruction peut être prodiguée à l’aide de ces nouveaux outils.

L’axiome “formation” évolue et le discours magistral – relayé depuis longtemps par le support visuel – peut aussi être entendu, transmis, à des milliers de kilomètres. On peut dialoguer à distance, et ce n’est pas nouveau, car l’interactivité se développe dans tous les secteurs des télécommunications, et les cerveaux électroniques mis en place, soucieux du langage formel, doivent nous interroger et nous répondre dans notre propre langue, sinon il nous faudra bien étudier la langue dans laquelle ils s’expriment déjà.

En conclusion, nous repousserons l’idée que la Francophonie puisse être un handicap économique.

Cependant, nous serons critiques par rapport aux acteurs et aux outils. La production, (donc l’adéquation de l’investissement homme-machine, nécessaire à la réalisation de produits) doit se construire, non plus sur des modèles classiques, mais à partir de nouveaux concepts. L’entreprise doit créer ses propres techniques d’expression et de communication :

- son ergonomie francophone ou vietnamienne,
- ses techniques de négociations : inventer ses propres dialogues, créer ses propres messages.

Arrêtons de communiquer parce qu’il faut un directeur de communication. Toutes les plaquettes se ressemblent, les conventions fonctionnent avec la même mise en scène, les

publicités parlent la même langue, les réunions sont identiques, mais les contenus sont riches et peuvent créer l'originalité parce qu'ils nous disent par eux-mêmes qu'ils passeront au travers des modes de la communication. Arrêtons de nous reposer sur les ressources humaines alors qu'il y a compression des personnels, des postes, des dégraissages ; arrêtons d'utiliser des fiches techniques, inventons notre propre logiciel ! La véritable culture d'entreprise se fonde sur la création et non pas sur des modèles de réussite.

Pourquoi cette entreprise a-t-elle réussi ? Parce qu'elle a su investir, dans la création, la production, et qu'elle en demeure l'auteur. Elle a inventé son patrimoine. Elle saura le faire fructifier. Ce n'est pas un système économique. C'est un concept abouti.

Ces nouveaux concepts sont à inventer en langue française. Un investissement nécessite une bonne communication, et celle-ci doit aussi se conceptualiser en français. Nous devons penser en français. Si la communication utilise l'image, elle doit aussi se soucier du son, de la langue (de la phonie), de l'écrit, du message utilisant des caractères qui donnent à lire de la franco-phonie (du sous-titre ≠ du doublage). La Francophonie serait un handicap économique si les acteurs des entreprises refusaient d'investir ou tout en investissant, négligeaient l'utilisation de la langue française.

Quant aux outils, nous l'avons compris, ils dépendent de l'utilisation qu'en font les acteurs – de la conception de production de ces acteurs. Or un programme ne se fait pas sans auteur. Ces auteurs doivent avoir pour mission de favoriser la Francophonie quand ils devront développer ces concepts nouveaux. Ces auteurs doivent avoir confiance en la Francophonie parce que rassurés par les entreprises partenaires des organismes de tutelle. C'est de cette nouvelle culture des contenus acheminés dont dépend le devenir de la Francophonie. L'édition électronique au service de l'information médico-sociale et scientifique nous le rappelle.

Nous devons nous faire entendre. La Francophonie bénéficie d'une culture étendue, et ce capital-culture favorise la coopération. La Francophonie s'avère un atout économique évident si nous considérons que l'entreprise est un acteur, les affaires sont le drame, l'acteur, élément premier du drame, doit porter la voix. L'acteur doit donner à entendre, et non plus seulement se donner à voir sur le théâtre des affaires. Il nous faut confier ces nouveaux concepts à des auteurs francophones. Les acteurs doivent produire de nouveaux auteurs, car l'acteur a besoin d'un texte pour interpréter le drame, non pas d'un modèle.

Nous terminerons notre communication en rappelant que les domaines des Affaires sociales, de la Santé publique, nécessitent une formation poussée et des informations constantes. Si la formation et l'information utilisent les nouveaux outils qui véhiculent des programmes francophones, beaucoup d'entreprises auront à faire. Les domaines du médico-social et de la recherche scientifique utilisent ces nouveaux outils. Nous pouvons répondre à ces attentes. L'AUPELF-UREF s'y emploie. Nous suivrons ses actions et ses

réalisations autour du globe et particulièrement les coopérations avec nos amis vietnamiens. Donnons-nous rendez-vous en 1997 avec trois axes :

- le marché sanitaire et médico-social
- le marché médical et scientifique
- le marché des outils de communication favorisant l'information, l'enseignement, la formation, l'expérimentation

“...et je hais ces cœurs pusillanimes, qui, pour trop prévoir les suites des choses, n'osent rien entreprendre.”

*Scapin*, acte III, Scène 1, *Les fourberies de Scapin*, Molière, 1671

### Dix questions pour aujourd'hui

1. En quoi une langue intervient-elle sur l'économie ?
2. En quoi la culture d'une langue intervient-elle dans les actions économiques ?
3. En quoi les outils de communication interviennent-ils dans la culture de la langue ?
4. En quoi des programmes de formation construisent-ils le devenir d'une langue ?
5. En quoi des programmes de formation utilisant la Francophonie favorisent-ils l'économie des entreprises francophones ?
6. Qu'est-ce que la Francophonie en 1994 ? en l'an 2000 ?
7. Y-a-t'il une Francophonie "économique" ?
  - Économie politique ou sciences économiques ?
  - Politique culturelle ou de communication ?
  - Culture de production ou production de culture ?
8. Francophonie : images ou sons ?

Avec quoi les nouvelles techniques de l'audiovisuel (du multimédia) favoriseront-elles la Francophonie ?
9. En quoi les contenus de l'édition électronique sont-ils culturels ?
10. En quoi un produit francophone est-il culturel ?

**Ouvrages et publications recommandés :**

*La révolution technologique de la Grammatisation*

Sylvain AUROUX, Philosophie et langage, MARDAGA, 94

*Au delà du capitalisme*

Peter DRUCKER, DUNOD, 93, Traduction de l'américain : Jacques Fontaine

*Les mots et les choses*

Michel FOUCAULT, Gallimard, 1966

*Les autoroutes de l'information*

Gérard THERY, Documentation Française, 1994

*État de la Francophonie dans le monde*

Documentation Française, Rapport, Ouvrage collectif, 1993

Les rapports commandés par M. le Ministre de la Culture et de la Francophonie

*Multimédia. Enjeu culturel*, oct. 94

*De la propriété intellectuelle*, Professeur Pierre Sirinelli

3, rue de Valois - 75042 - Paris Cedex 01



## L'atout des collectivités locales

Ce n'est pas sans une certaine émotion que je me retrouve aujourd'hui au Vietnam à la tête d'une délégation de 10 élus franciliens pour évoquer un sujet qui est au cœur de ce colloque "Entreprises et Francophonie". L'émotion est double, d'abord parce que cette présentation se fait notamment devant un public d'amis vietnamiens et que je commence à bien connaître ce pays pour y être venu à plusieurs reprises en qualité de Président de la Commission Coopération Internationale, que de plus je l'apprécie et envie son remarquable décollage économique. Ensuite parce que, si je suis élu de la Région Ile-de-France, je n'oublie pas que je fus précédemment chef d'entreprise et que le thème me paraît particulièrement bien choisi, comme caractéristique de la démarche qui doit animer un dirigeant de société dans sa prospection d'un pays qui nous est proche. Je remercie, au nom du Président de la Région Ile-de-France Michel Giraud, les organisateurs de ce colloque et tout particulièrement Monsieur Michel Guillou, Directeur Général de l'AUPELF, Recteur de l'UREF, d'avoir pensé à inviter des représentants de la première région française.

Entreprises et Francophonie, deux thèmes en apparence distincts qui renvoient à un ordre de préoccupations différent. Le premier vise l'espace économique, le second renvoie au partage de valeurs plus subtiles dont le dénominateur commun est la langue avec tout ce qu'elle suppose d'art de vivre, de perception de la réalité, enfin de civilisation. Contradiction entre deux notions qui n'est toutefois qu'apparente. La promotion d'une langue et d'une culture à l'étranger, elle aussi, est le fruit d'un combat qui pour être pacifique et discret, n'en demeure pas moins ardent. Il y va de notre rayonnement international, de l'affirmation de notre présence dans les aires géographiques importantes, – le Vietnam en est une – et de notre avenir comme puissance reconnue sur le plan mondial. De plus, les entreprises peuvent dans certains cas, se servir des desseins de la politique francophone, et la Francophonie doit être un vecteur d'encouragement pour nos partenaires étrangers à privilégier les entreprises françaises.

Intervenant en fin de débat, je me dois d'évoquer un aspect qui n'a guère été développé jusqu'à maintenant : celui de la coopération décentralisée, c'est-à-dire des relations que nouent entre elles des collectivités territoriales et qui me paraissent une des solutions d'avenir. Première région de France, une des toutes premières d'Europe, la Région Ile-de-France a naturellement vocation à promouvoir une politique internationale. Avec un budget de plus de 13 milliards de francs, voté par les 209 élus qui composent son Assemblée Régionale, elle joue un rôle important dans l'aménagement – transport –, dans l'éducation – formation et lycée –, l'économie – aide au développement des entreprises, de l'environnement – et la culture. Avec près de 500 000 entreprises sur son territoire, la Région Ile-de-France joue un rôle incitateur auprès d'elles pour les aider à trouver des partenaires à l'étranger. 1/3 du PNB et 11 millions d'habitants, c'est ainsi que le Conseil Régional d'Ile-de-France est engagé dans une politique de coopération internationale auprès d'une vingtaine de métropoles à travers le monde. Des accords passés avec des instances locales permettent de donner un cadre à des actions qui s'inscrivent dans le prolongement des compétences régionales. C'est notamment le cas au Vietnam où la Région est liée depuis 1989 au Comité Populaire de la Ville d'Hanoï par un accord de coopération.

Cet engagement réciproque correspondait à une nécessité quasi affective de reprendre contact avec une population connue pour être francophile (au moins pour les plus anciens) et traduisait le désir d'encourager les acteurs économiques franciliens à se positionner sur un marché riche en potentialités. C'est pourquoi depuis cinq ans, la Région Ile-de-France a financé un certain nombre d'opérations dans les domaines de l'urbanisme – mise en place du schéma d'aménagement touristique du Lac Tay et du schéma directeur de la Ville d'Hanoï –, de la santé – réhabilitation d'une dizaine de maternités à Hanoï et équipement de celles-ci –, de l'informatique – la Région a offert une vingtaine de micro-ordinateurs et des logiciels français à la ville d'Hanoï et a aidé à la constitution d'un réseau pilote –, de l'aide au développement des PME/PMI ; la Région Ile-de-France a, ne l'oublions pas, une forte vocation agricole, 50 % de ses terres sont cultivées, c'est pourquoi le Conseil Régional a souhaité s'associer en 1991 à Ho Chi Minh Ville, en 1993 à Hanoï aux premiers salons sur les agro-industries. Soixante entreprises étaient présentes l'an dernier dans la capitale pour présenter leurs savoir-faire aux décideurs vietnamiens du secteur. Le succès de cette opération nous encourage à participer au prochain salon prévu à Hanoï en mai 1995.

Enfin, au regard de la formation et de la Francophonie, la Région Ile-de-France finance le centre franco-vietnamien de formation à la gestion de Hanoï, ouvert par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris et aide à la mise en place de l'École semi-publique des technologies informatiques qu'ouvrira la compagnie consulaire versaillaise. Les cours sont et seront donnés en français. Parallèlement, la Région Ile-de-France a

accueilli en stage   Paris, des cadres francophones de la municipalit  pour les familiariser avec nos techniques de gestion urbaine, notamment dans le domaine de l'environnement et de l'urbanisme. Enfin, la R gion a financ  l' dition d'un manuel d' conomie, certes en langue vernaculaire, mais selon les concepts enseign s dans nos universit s fran aises.

En ce qui concerne la Francophonie stricto-sensu, l'Assembl e g n rale r gionale a vot    deux reprises en 1991 et 1992, l'envoi de plusieurs milliers d'ouvrages : des livres repr sentatifs de notre patrimoine litt raire, des dictionnaires, des manuels p dagogiques et m thodes audiovisuelles ont  t  offerts aux 18 lyc es de la capitale. L'une de nos surprises en visitant quelques classes francophones, fut de constater qu'elles  taient constitu es,   une tr s forte majorit , de jeunes filles. S'il est vrai que la femme est l'avenir de l'homme, il y a tout   esp rer de l'avenir de la Francophonie au Vietnam. Plus s rieusement, le lien entre Francophonie et affaires au sens large du terme est subtil. J'en ai  voqu  les raisons dans mon introduction. Ce que nous recherchons en encourageant les manifestations  conomiques, c'est   favoriser un "affectio societatis" selon la terminologie propre aux juristes de la part de nos amis  trangers, vis- -vis de notre pays,   travers ses entreprises et institutions publiques. De m me en finan ant des maternit s, nous encourageons les m decins vietnamiens   traiter avec des entreprises fran aises prestataires de services. De m me, en mati re d'urbanisme, nous jouons un r le de fer de lance et d'initiateur   l' gard des groupes immobiliers et de tourisme fran ais.

En d finitive, l'important me para t  tre le fort ancrage local, c'est lui qui conditionne le succ s de notre coop ration. D'autant, et j'en arrive   ma conclusion, que notre coop ration se caract rise par un enracinement g ographique clairement affirm . La R gion Ile-de-France n'a pas vocation, en effet,   se substituer   l' tat pour des projets qui ne rev tiraient pas une dimension r gionale. C'est de plus une exigence du temps pr sent : la constitution de p les transnationaux de r gulation des m canismes  conomiques et sociaux que l'on observe en Am rique du Nord, en Europe et en Asie, a pour corollaire l' mergence d'acteurs locaux, qu'il s'agisse des villes ou des r gions et quelle que soit leur d nomination ou leur signature institutionnelle, le pouvoir local s'affirme. Il me para t  tre le lieu g ographique privil gi  de mise en  uvre d'actions qu'un pouvoir d' tat a des difficult s   appr hender et   financer. Comme le dit un proverbe asiatique : "On n'arr te pas le vent qui souffle sur la rizi re". Et le fait r gional est de ces vents, simple bise ou souffle plus prononc , que l'on n'entravera pas. Cela est vrai de notre pays, cela pourrait l' tre au Vietnam  galement. A terme, dans ce pays, notre exp rience de la d centralisation pourrait  tre copi e et constituerait, alors, un facteur suppl mentaire de rayonnement de la Francophonie.



## Contribution pour un développement de la Francophonie au Vietnam

Je voudrais d'abord souligner à quel point je suis ému de m'adresser à vous, après les exposés que j'ai entendus. Je vois que, comme l'a rappelé Maître Ngo, la Francophonie est une grande famille, que son domaine s'étend à tous les champs d'activités, et que le Vietnam est convié à faire partie de cette famille. Vous le savez, depuis 1986, nous avons pris la décision d'adopter un nouveau cours, une ouverture sur le plan économique et politique. Alors, cette ouverture, je voudrais vous dire combien nous souhaitons qu'elle se fasse d'abord vers l'ensemble francophone où nous comptons tant d'amis. Je voudrais à ce propos, exprimer le vœu ardent que le sommet francophone de 1997, consacre l'entrée du Vietnam, et, avec lui, d'une partie de l'Asie, dans la Francophonie. Mais je voudrais aussi lancer un appel. Pour que la Francophonie soit une réalité au Vietnam, il faudra que la langue française soit à nouveau enseignée à tous les niveaux. Il faudra qu'elle soit naturellement enseignée, à côté du vietnamien, à l'école primaire, à l'école secondaire et bien sûr à l'université. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, il faudra nous y aider.

Il faut que le français devienne une des langues naturellement utilisées dans nos relations avec les autres pays, et dans les échanges. Nous aussi, comme l'a excellemment développé Maître Ngo, nous souhaitons une Francophonie forte et utile, une Francophonie présente sur les cinq continents et ouverte à l'ensemble des activités d'échange. Je partage son point de vue. Il faut que la Francophonie concerne le domaine de la pensée, de la culture, des sciences. Il faut aussi qu'elle concerne l'activité économique et commerciale. En nous intégrant à la Francophonie, nous entendons intégrer une communauté fondée sur l'amitié et l'échange, mais qui doit être aussi assise sur une communauté d'intérêt. Si nous ne comprenons pas cela, si les responsables de la Francophonie n'acceptent pas de la voir dans sa globalité et ne nous aident pas alors, nous serons repoussés vers le monde anglophone. La facilité peut parfois sembler être l'anglais : nos voisins immédiats parlent tous anglais dans les relations internationales, il ne faut pas l'oublier. Alors nous avons besoin d'être confortés et aidés pour rejoindre l'ensemble de la Francophonie.

Nous voulons aujourd'hui que l'ouverture du Vietnam utilise la Francophonie comme un de ses outils privilégiés. Outil non exclusif, bien évidemment, la langue vietnamienne est celle de notre culture, de nos racines. Les langues étrangères : chinois, anglais doivent aussi avoir leur place. La Francophonie, c'est à la fois l'utilisation d'une langue mais aussi celle de tout un système de culture, de valeurs, qui puisent dans la Révolution française les idéaux que chacun adapte selon son système politique, son histoire, mais qui rejoignent et unissent les pays qui s'en réclament. Mais je voudrais également lancer un message : le Vietnam a fait des efforts. Il a noué des relations avec le reste du monde, et réformé son économie pour la rapprocher de celle des autres pays. Il a besoin de cadres de l'administration et de l'appareil d'État pour imaginer mener à bien les réformes, mais aussi pour contrôler que ces réformes se fassent dans le respect du bien commun et des prérogatives de l'État.

Il a donc besoin de cadres économiques et commerciaux capables d'insuffler vie aux entreprises et de les mettre à même d'affronter la concurrence internationale. Il est important pour nous qu'une partie de ces cadres ait une formation commune pour se comprendre entre fonctionnaires et industriels. Il faut absolument qu'il y ait une symbiose entre les deux si nous voulons maintenir le nécessaire contrôle des pouvoirs publics sur l'évolution de l'économie vietnamienne. Aussi nous souhaiterions organiser dans le cadre de la Francophonie, cet enseignement nécessaire de nos cadres dirigeants. A cet égard, je voudrais obtenir votre soutien financier pour la création d'un Institut supérieur des affaires et de l'administration, dont le Ministère vietnamien de l'éducation et de la formation, m'a désigné comme responsable. Nous souhaitons en faire un des lieux de la Francophonie au Vietnam. La langue quotidienne restera la langue vietnamienne, l'anglais y sera également enseigné, mais le français y aura une place centrale étant la langue la plus utilisée pour ouvrir cette école sur le monde.

Nous voudrions aller vite, peut-être même inaugurer l'Institut avant la réunion du Sommet de la Francophonie au Vietnam afin qu'il constitue une réalisation concrète. Mais pour cela, il nous faut trouver un accord sur un projet, un dessein. Pour nous, dans le cadre de la Francophonie, cet Institut doit former ceux qui vont développer l'économie et ceux qui vont en organiser et contrôler le développement. Je crois beaucoup aux vertus de la formation, de l'éducation, et de l'ouverture. Nous pouvons apporter à la Francophonie une dimension asiatique qu'elle n'a plus aujourd'hui. Nous attendons d'elle qu'elle nous apporte le soutien, l'appui à la formation des étudiants au monde de demain.

**Pierre Guidoni**

*Ancien Ambassadeur de France  
Rapporteur de la Table ronde*

Je dois dire que ma tâche me paraît peut être plus difficile que celle des rapporteurs des deux premières tables rondes, tant les interventions de cette matinée étaient à la fois variées et diversifiées et en même temps très concrètes avec beaucoup de suggestions pratiques, qui je l'espère, seront bien retenues dans les conclusions générales de notre colloque. Je me suis demandé comment rassembler tout cela d'une façon aussi cohérente et aussi compréhensible que possible ; il me semble qu'une des manières de poser le problème, peut-être inhabituelle mais en tout cas éclairante serait, au lieu de nous demander quels sont les avantages de la Francophonie – on pourrait en citer de nombreux sans jamais convaincre nos interlocuteurs – d'énumérer les handicaps dont doivent souffrir ceux qui font le choix de la non-Francophonie. Il suffit de lire la presse de la région, y compris la presse des pays voisins, pour mesurer la portée, l'insistance des campagnes de presse qui cherchent à accréditer l'idée selon laquelle l'usage du français serait un obstacle aux relations économiques internationales et un handicap pour le développement économique et commercial. Les pays qui feraient le choix de la Francophonie, se couperaient de leur environnement et ne pas choisir l'anglais et l'anglais seul, ce serait s'isoler, non seulement de ces voisins, mais aussi du reste du monde.

Or, ma conviction profonde, éclairée par toutes les interventions, est que, c'est l'inverse qui est vrai. Il n'est pas difficile de démontrer que les pays qui rejettent, qui refusent l'usage du français ou les pays qui tout en manifestant une adhésion de forme à la Francophonie n'en tirent pas toutes les conclusions au niveau de la vie quotidienne, choisissent un mode de relation avec l'extérieur qui les handicape et les handicapera de plus en plus, du point de vue, non pas, des grandes idées de la philosophie ou de la culture, mais du point de vue économique, commercial, industriel et technologique, bref, du point de vue de l'entreprise et du marché. J'aimerais que nos amis vietnamiens, khmers, laos, et d'ailleurs, l'ensemble des pays de cette région en soient plus profondément convaincus. La non-Francophonie est d'abord un obstacle pour la pénétration des marchés français et francophones ; ne pas utiliser le français, ne pas le connaître, en refuser l'usage, c'est bien entendu se rendre volontairement plus difficile, la pénétration du marché français mais aussi des pays francophones développés : Canada, Belgique, Suisse ; mais aussi des pays francophones en voie de développement : Afrique Sub-Saharienne, Afrique du Nord, Moyen-Orient, Pacifique et Caraïbes. Et je crois que

nous devons à nos amis vietnamiens, khmers et laos beaucoup de franchise. Nous devons leur parler sans afficher cette modestie d'ailleurs toujours un peu feinte, toujours un peu soupçonnable, peut être pas entièrement sincère, qui est le propre des responsables français à l'étranger.

Le marché français représente 13 100 milliards de dollars de PNB : c'est la moitié du Japon, c'est entre le cinquième et le quart des États-Unis, c'est quatre fois la Chine, c'est aujourd'hui probablement – les statistiques ne sont pas très fiables –, au moins trois fois l'Union Soviétique, c'est l'équivalent de toute l'Amérique du Sud, Brésil et Mexique compris. Ce n'est pas tout à fait négligeable au niveau des échanges internationaux, et il faut avoir une idée juste de ce qu'est la répartition des forces économiques à l'échelle mondiale -ce n'est pas un hasard, si la France a pris l'initiative de créer le G7, le rassemblement des sept pays les plus riches du monde, dans lequel il y a deux pays francophones, la France et le Canada plus, comme le rappelait justement Monsieur Froment-Meurice, l'Union Européenne qui s'exprime, y compris dans ce cadre-là, en français. Lorsque nous parlons de Francophonie, il faut rappeler aussi, la réalité des pays francophones développés, le marché belge, le marché suisse, luxembourgeois, et le marché canadien – québécois extrêmement important au niveau international, qui est une des portes, des marchés d'Amérique du Nord. Enfin, je citerai pour mémoire, mais ce n'est pas sans importance, le cas des pays d'Europe centrale et orientale qui ont choisi prioritairement le français. La Roumanie, la Bulgarie sont des marchés émergents avec lesquels d'ailleurs, le Vietnam a des rapports anciens et profonds, et nous devons nous féliciter qu'ils puissent aujourd'hui se continuer et se prolonger en français : rien ne serait plus absurde qu'un Vietnamien et un Roumain essayant de parler anglais pour se comprendre, alors qu'ils ont le français pour pouvoir communiquer aisément. Enfin, le marché des pays francophones en voie de développement. Un chiffre sur l'Afrique : le tiers, un peu plus du tiers en réalité, 36 % de l'économie africaine provient des pays ayant en partage l'usage du français ; ce n'est là non plus une réalité négligeable et je n'insiste pas sur la place importante dans l'économie bancaire et financière, du Proche Orient.

Ne pas connaître, ne pas comprendre, se refuser à utiliser le français, c'est aussi se couper volontairement ou involontairement, de sources d'investissements très importantes, immédiatement disponibles, qui se mobilisent de façon préférentielle dans les pays ayant en commun l'usage du français et je dirais très amicalement à nos amis, qu'on ne peut pas poser les questions à l'envers, parce que la logique des entreprises, la logique des affaires, n'est pas une logique culturelle ni une logique politique ; en réalité, on ne peut pas dire aux hommes d'affaires, si vous investissez chez nous, nous utiliserons le français, parce que ça leur est complètement indifférent. Ils peuvent très bien travailler en anglais ou dans n'importe quelle autre langue. L'inverse est vrai, ce sont les pays où on parle français, qui peuvent attirer, qui ont un atout supplémentaire pour attirer les

investissements, pour attirer les investisseurs en provenance de France et des autres pays francophones.

Or, je voudrais insister très rapidement sur deux éléments : le premier est que la France et les pays francophones développés, Belgique, Canada sont aujourd'hui au niveau international, une des principales sources d'investissement disponibles, car il y a un manque général au niveau de la planète de disponibilités financières. La France et ses associés francophones sont aujourd'hui l'une des principales sources d'investissements au niveau international ; personne ne peut se permettre de négliger cette réalité ; et à l'inverse, les entreprises Nord-Américaines ou Britanniques, Allemandes ont en général d'autres priorités. Elles ont en Amérique Latine des demandes très importantes, le développement du Mexique et des autres pays d'Amérique Latine ne va pas être une petite affaire, et cela va mobiliser pour longtemps les ressources et l'épargne des États-Unis. Et pour l'Asie, il n'est pas sûr que les investisseurs des États-Unis souhaitent aujourd'hui être prioritairement en Asie du Sud-Est et notamment au Vietnam, au Cambodge ou au Laos ; j'en dirais autant d'ailleurs des investisseurs japonais – on comprend bien qu'ils aient une stratégie mondiale, sans doute aussi cherchent-ils une rentabilité à court et à moyen terme plus rapide que ce n'est souvent le cas pour les investisseurs français, appuyés sur les investisseurs institutionnels et donc capables d'avoir une vision à plus long terme.

Je n'insisterai pas sur un aspect qui me paraît tout à fait essentiel, décisif qui est le rôle du français nécessaire dans les relations avec l'Union Européenne et par conséquent le handicap qu'on a à l'égard de l'Union Européenne, les pays qui refusent l'usage du français, qui refusent l'utilisation du français, qui choisissent l'anglais comme unique langue de communication internationale. Rappelons simplement, qu'il y a des réalités sans équivoque ; l'Union Européenne est le premier exportateur, le premier importateur et le premier investisseur au niveau mondial. Dans cette Union Européenne, le français joue un rôle de tout premier plan, la politique commerciale et commune et par conséquent les rapports entre les pays de cette région et l'Union Européenne passeront nécessairement par les institutions de Bruxelles et par le français et d'une certaine manière, on pourrait dire que, ne pas connaître ou ne pas utiliser le français, c'est se priver vis-à-vis de l'Union Européenne d'un avantage comparatif important par rapport aux autres pays de la région ; c'est une banalité de dire qu'il y a entre l'Asie du Sud-Est prise globalement et l'Union Européenne, parfois des incompréhensions ou des blocages et je ferais volontiers après Maître Ngo la théorie des avocats. Si le Vietnam, le Laos, le Cambodge, les pays d'Asie du Sud-Est peuvent avoir besoin d'un avocat dans l'Union Européenne, les pays de la Francophonie sont là pour jouer ce rôle et ils le jouent d'ailleurs déjà ; l'Asie du Sud-Est tout entière peut avoir besoin d'un avocat auprès de l'Union Européenne et ce sera le pays qui aura choisi l'usage du français qui sera le mieux placé pour jouer son rôle.

Contrairement à l'idée reçue, qui veut que pour avoir des relations dans le vaste monde, il faut utiliser une autre langue que le français, en réalité ce sont ceux qui seront capables de parler français qui seront les mieux placés pour négocier demain, y compris sur le plan commercial, sur le plan économique avec l'Union Européenne. Enfin dernier point, la non-Francophonie me paraît impliquer – et je demande à nos amis vietnamiens d'y être très attentifs –, le choix implicite d'un modèle économique qui est aussi un modèle idéologique. Ne croyez pas que les langues soient neutres, ce n'est pas vrai ; le choix d'une langue, c'est aussi le choix d'un système de pensée, c'est aussi le choix d'un système juridique. Vous mesurez à quel point, dans les relations d'affaires, dans les relations économiques, le choix d'un système juridique peut être important ; une langue est le vecteur d'une vision du monde et en matière économique je ne suis pas certain, que le Vietnam, le Cambodge, le Laos peut-être d'autres pays de la région, souhaitent s'identifier totalement, entièrement au modèle économique proposé par notamment, les États-Unis et les pays les plus proches de leur système, le Royaume-Uni, l'Australie, soit le libéralisme, le libre échange, la privatisation, l'hostilité à toutes interventions de l'État dans la vie économique. C'est un modèle, mais nous pensons que le système juridique français, la définition même de l'entreprise en France, le rôle de l'État dans la prévision, à moyen et long terme, l'aménagement du territoire, reflètent une autre réalité, l'économie mixte. Il y a là des notions qui caractérisent la culture économique française, il y a là des éléments qui peuvent être très utiles dans cette région du monde, dans vos pays, encore faut-il avoir une langue ayant des mots pour exprimer ces réalités, encore faut-il ne s'être pas entièrement enfermés dans un autre système intellectuel et idéologique. Enfin, je dirai sans insister davantage que la non-Francophonie, le refus du français, ne permet de communiquer qu'avec une seule des grandes cultures occidentales, et ce n'est pas sans conséquence en matière de comportement de mode de vie, d'habitudes de consommation. Utiliser le français, c'est aussi se donner d'autres horizons, pouvoir choisir entre plusieurs modèles, garder d'une certaine façon sa liberté de choix.

Je conclurai là-dessus. Le bon sens est la chose du monde la mieux partagée, disons que c'est certainement une des choses que partagent avec nous les peuples de cette région et de ce point de vue, comment ne pas être frappé par des anomalies, comment des entreprises peuvent-elles choisir de se banaliser, de n'avoir rien qui les distingue en mieux de leurs voisines et de leurs partenaires, comment peut-on vouloir attirer des touristes essentiellement francophones – la France et le monde francophone accessoirement, représentent aujourd'hui un des plus grands réservoirs de touristes de la planète et des touristes avec un bon niveau de revenu. Les touristes ont besoin de bonnes raisons pour choisir tel pays plutôt que tel autre – et 60 % de touristes francophones au Vietnam entièrement accueillis en anglais, ça ne durera pas car ils iront ailleurs. On pourrait ainsi énumérer d'autres éléments où le simple bon sens conduit à l'utilisation du français.

L'usage du français surtout dans une zone où d'autres pays ont choisi une autre langue pour leurs relations internationales, n'est pas un handicap, mais un atout. Ce sont au contraire les pays qui refusent l'usage du français qui souffriront d'un handicap dans la composition économique internationale.

Concluons simplement cette table ronde avant de conclure le colloque en général sur cette constatation simple : c'est une chance pour le Vietnam, le Laos et le Cambodge de pouvoir, s'ils le veulent, avoir cette carte dans leur jeu, mais c'est à eux d'en décider.

